

Vu ailleurs De Valparaiso (Chili) à Fontainebleau, deux réserves de biosphère coopèrent. • **Études recherches** Dans les réserves naturelles, la mise sous cloche est un cliché. • **Aménagement gouvernance** Île de Bagaud. Entre science et gestion : définir l'état zéro des suivis.

Octobre 2013 • n° 44

Espaces NATURELS

REVUE DES PROFESSIONNELS DE LA NATURE



L'EUROPE

pour protéger
mon territoire



Refuge de l'Alpe de Villar d'Arène, Hautes-Alpes (05).



Marc Corail

Pascal Saulay Chargé de mission Images et audiovisuel au Parc national des Écrins

« Rendre visible l'invisible... Percevoir le refuge comme un endroit chaleureux, isolé. Un lieu un peu magique. La technique ? Une succession de poses longues (1 mn), une autre pose pour les randonneurs qui arrivent à la frontale, et voilà recréée la sensation des étoiles tournant autour de l'étoile polaire. »

* Vous êtes photographe dans un espace naturel ?
Envoyez-nous des clichés de vos lieux préférés : revue@espaces-naturels.fr

SOMMAIRE

octobre 2013 • n° 43

TOUR D'HORIZONS



4

CC-BY Patrick Gaudin (Voyages provence)

FORUM PROFESSIONNEL



34

C. Gaumont / Noe conservation

TERRITOIRES EN PROJETS

Laurent Mignaux / MELT-Medde



44

5. ÉDITO

6. L'ESSENTIEL

10. TERRITOIRES

12. DES MOTS POUR LE DIRE
Intendance environnementale

13. L'ENTRETIEN
Avec Anne Turbé
sur la gouvernance
de la biodiversité en Europe

14. VU AILLEURS
DE VALPARAISO À FONTAINEBLEAU
Deux réserves
de biosphère coopèrent

16. LIRE

18. LE COURRIER

19. L'AGENDA

34. MANAGEMENT MÉTIERS
Intégrer le handicap au travail ?

37. PÉDAGOGIE ANIMATION
Les bonnes questions à se poser
avant de lancer un programme
de sciences participatives

39. DROIT POLICE DE LA NATURE
Délinquance environnementale.
Punir ou éduquer ?

41. ÉTUDES RECHERCHES
Dans les réserves
naturelles, la mise
sous cloche est un cliché

43. MÉTHODES TECHNIQUES
CAPS ET MARAIS D'OPALE
Une mare plutôt
qu'une citerne incendie

44. ACCUEIL
FRÉQUENTATION

CRAU
Rave party : le gestionnaire
en première ligne

47. GESTION
PATRIMONIALE
ÎLE DE BAGAUD
Entre science et gestion :
définir l'état zéro des suivis

49. AMÉNAGEMENT
GOUVERNANCE
MAET
L'avenir est-il dans
l'obligation de résultats ?

51. INDICATEUR
GÉOGRAPHIQUE

Proposer
un sujet ?

comite.editorial@
espaces-naturels.fr

Suivez
ces symboles
au fil des pages

INFOS
PÉDAGOGIQUES

Le Dossier

Sommaire détaillé en page 21

20

L'EUROPE

Pour protéger mon territoire



European Community, 2006

TOUR D'HORIZONS



La pointe du Raz fascine les hommes depuis toujours. On vient y contempler la rencontre de la terre et de la mer, au cœur des puissants courants atlantiques qui cernent l'extrême pointe ouest de la Bretagne. On peut y admirer l'écume du raz de Sein, les phares et les rochers, la baie des Trépassés ou les bateaux des pêcheurs de bar de ligne bousculés par les flots. À l'ouest du Grand site de France de la pointe du Raz en Cap Sizun, **le phare de la Vieille** est construit sur le rocher de Gorle bella (« la roche la plus éloignée » en breton). Il doit son surnom, l'enfer de la Vieille, à sa situation isolée au milieu de cette mer agitée. ●

Laurent Mignaux / MELE-Médias





ÉDITEUR Aten - SupAgro - 2 place Viala -
34060 Montpellier cedex 2 - Tél. : 04 67 04 30 30

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Yves Vérilhac

COMITÉ ÉDITORIAL

TOUR D'HORIZON

Vu ailleurs Christian Perennou, Catherine Cibien,
Thierry Lefebvre

FORUM PROFESSIONNEL

Pédagogie, Animation Sandrine Chalvet **Droit,**
Police de la nature Louis-Gérard d'Escricenne,
Sophie Heyd **Études, Recherches** John Thompson,
Arnaud Cosson **Management, Métiers** Nathalie
Berger, Thibaut Rodriguez **Méthodes, Techniques**
Bernard Commandré, Véronique Vinot, Bénédicte
Lefèvre, Christian Ringot

TERRITOIRES EN PROJET

Accueil, Fréquentation Marc Maury, Luc Brun,
Lydiane Estève **Aménagement, Gouvernance**
Arnaud Callec, Philippe Sauvage, Thierry Mougey,
Richard Rouxel **Gestion patrimoniale** Dominique
Aribert, Anne Douard, Adeline Destombes, Julien
Touroult

RÉDACTION

Directrice de la rédaction

Marie-Mélaine Berthelot

Rédactrice en chef

Moune Poli

Maquette

Vanina Bellini, Moune Poli

Correctrice

Magali Flori

Mediaterra

Route Royale - 20600 Bastia

Mél : espaces-naturels@mediaterra.fr

Tél. : 04 95 31 12 21

ADMINISTRATION, ABONNEMENTS

Aten - 2 place Viala - 34060 Montpellier cedex 2

Tél. : 04 67 04 30 30

IMPRESSION

Imprimerie Chirat - 744, rue de Sainte-Colombe

42540 Saint-Just-la-Pendue

Tarifs des abonnements 1 an (4 numéros) :

Particulier 35,50 € - Institutionnel 48,50 €

ISSN n° 1637-9896

Commission paritaire 0515 G 83179

L'Aten compte vingt-et-un membres :

Ministère en charge de l'Écologie • Parcs nationaux
de France • Conservatoire du Littoral • Fédération
des parcs naturels régionaux de France • Réserves
naturelles de France • Fédération des
conservatoires d'espaces naturels • Fondation Tour
du Valat • Office national des forêts • Office
national de la chasse et de la faune sauvage •
Agence des aires marines protégées • Région Île-
de-France • Région Rhône-Alpes • Région
Languedoc-Roussillon • Conseil général de l'Isère
• Conseil général de la Drôme • Eden 62 (Pas-de-
Calais) • Réseau des Grands Sites de France •
Rivages de France • Ligue pour la protection des
oiseaux • Fédération nationale des conservatoires
botaniques • Union nationale des centres
permanents d'initiatives pour l'environnement •



L'édito

Par **Pierre Weick**

Directeur de la Fédération des parcs naturels régionaux

BIODIVERSITÉ

Des moyens à la hauteur des enjeux ?

L'automne arrive, et les gestionnaires d'espaces naturels portent légitimement des interrogations sur l'avenir. De quels moyens disposeront-ils en 2014 pour défendre les intérêts de la biodiversité au sein des politiques publiques ? Il y a un an, lors de la conférence environnementale, le Premier ministre rappelait que « l'écologie n'est pas un frein ou une contrainte ; elle est un puissant levier de croissance, de compétitivité de nos entreprises et d'amélioration de notre bien-être collectif ». Il affirmait la transition écologique et la préservation de la biodiversité comme priorités nationales.

Pourtant, dans un contexte économique certes difficile, les gestionnaires s'inquiètent des restrictions budgétaires annoncées dans le cadre de la préparation du projet de loi de finance ainsi qu'au niveau européen.

Au niveau national, les différentes lois en préparation ou en débat auront des impacts directs sur la conservation de la nature (loi biodiversité, loi urbanisme, loi d'avenir de l'agriculture, loi cadre sur la transition énergétique, loi de décentralisation...). S'il est essentiel que ces lois fixent un cap nouveau en adaptant nos modes de vie et de développement, dans une logique plus vertueuse et bénéfique pour l'environnement, il est indispensable que les financements soient à la hauteur de ces ambitions. Mais dans un contexte budgétaire contraint, nous savons déjà qu'il faudra que les moyens financiers privilégient la poursuite de programmes phares sur lesquels nous sommes engagés tels que Natura 2000, la Trame verte et bleue, les Zones humides, les aires protégées... et confortent l'ingénierie de terrain indispensable à la réussite de ces programmes.

Au niveau européen, seules quelques régions placent aujourd'hui l'objectif thématique 6, « Protéger l'environnement et promouvoir l'utilisation durable et rationnelle des ressources », parmi leurs visées prioritaires pour les nouveaux fonds structurels ; pourtant, ces derniers constituent un levier essentiel des actions en faveur de la nature, en complément des financements de l'État et des collectivités territoriales.

Les gestionnaires se sont mobilisés dans les processus de concertation, pour que les ambitions se traduisent en termes de financements alloués à la biodiversité dans les programmes européens 2014-2020. Ils doivent redoubler d'effort et multiplier les interventions tant qu'il est encore temps.

Toutes les lois et autres dispositifs n'y suffiront pas sans un minimum de moyens.

Souhaitons que les Investissements d'avenir et la nouvelle fiscalité écologique viennent également en appui des actions de préservation et de restauration de la biodiversité qui sont facteurs de développement économique et de création d'emplois. ●



Mâle de *Nisitrus vittatus* au Labrador Park de Singapour.

T. Robillard

SCIENCES

Les grillons ont fait évoluer leur fréquence vocale

Des chercheurs¹ ont révélé la manière dont certains grillons ont évolué pour produire des chants d'appel dont les fréquences sont beaucoup plus hautes que celles des autres grillons. En utilisant les capacités sonores non exploitées de leurs ancêtres, ces grillons ont vu leur chant doubler ou tripler leur valeur de fréquence, passant de 4-8 KHz à 14-26 KHz, soit des signaux à hautes fréquences, bien au-delà du seuil audible par l'oreille humaine (20 kHz). L'évolution des hautes fréquences est due à une modification de la densité des dents de leur appareil stridulatoire couplée à une exploitation de résonances déjà existantes dans le chant de leurs ancêtres sous forme de vibrations harmoniques. Le chant des grillons est en effet produit par un appareil spécialisé porté par les élytres, soit la première paire d'ailes rigidifiées. Cet appareil comprend notamment une nervure munie de petites dents sur sa face ventrale. Ces petites dents frottent l'autre élytre à la manière des dents d'un peigne sur lesquelles on passe le doigt. Le son produit possède alors une fréquence dépendant de l'espacement des dents et de la vitesse à laquelle elles sont frottées. En parallèle, l'étude du spectre sonore a révélé des fréquences dites fantômes à basses fréquences, ne jouant plus de rôle dans la communication de ces espèces, mais constituant un témoignage de l'évolution par à-coups des signaux de communication.

Ces grillons appartiennent à la sous-famille des *Eneopterinae*, particulièrement diversifiée dans la région Pacifique. ● **MNHN** Contact : presse@mnhn.fr

1. Du Muséum national d'histoire naturelle, du CNRS, associés à des collègues britanniques.

À SAVOIR 39 espaces verts répartis dans toute la France se sont vus décerner le label national ÉcoJardin. Créé en 2012, ce label vise à encourager en ville l'adoption de pratiques de gestion respectueuse de l'environnement. Il valorise le travail des jardiniers gestionnaires des espaces verts. <http://mic.fr/cgy4> ●

À SUIVRE. La Datar, le secrétariat général du comité interministériel des villes et l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances constitueront le futur commissariat général à l'égalité des territoires. Placée sous l'autorité du premier ministre, cette nouvelle entité verra le jour début 2014. ●

A MÉDITER. Après une nouvelle attaque de loup dans le département, le préfet du Var a annoncé qu'il recherchait des chasseurs spécialisés en Amérique du Nord ou en Europe de l'Est. Le représentant de l'État a promis de faire de la régulation du loup une priorité. BFM TV. <http://mic.fr/cgy7> ●

GOUVERNANCE

Stratégie d'exclusion du réseau mondial des réserves de biosphère

Le Conseil international de coordination du Mab a adopté une stratégie visant à exclure du réseau mondial les réserves de biosphère qui ne remplissent pas les critères du cadre statutaire.



Créée en 2012, la réserve de biosphère du bassin de la Dordogne répond en tous points aux critères statutaires du réseau MAB.

Un bilan fait apparaître que 138 réserves de biosphère ne remplissent qu'en partie ces critères, 55 n'y répondent pas (sur plus de 600 au monde). Par ailleurs, 112 réserves n'ont jamais procédé à un examen périodique, pourtant obligatoire tous les dix ans. L'exercice donne le plus souvent lieu à des recommandations qui appellent un suivi. Il s'agit globalement d'améliorer la qualité des réserves de biosphère pour parvenir à un réseau d'excellence. Cette stratégie de « sortie » du réseau a été adoptée en mai 2013 afin de maintenir la qualité attendue du réseau, prenant en compte les spécificités des États qui rencontrent des difficultés à répondre à ces attentes.

Il s'agit de garantir la qualité des actions de ces réserves, sites de démonstrations pour la mise en œuvre du développement durable. La stratégie s'appuie sur une procédure en trois étapes, qui s'étale sur une période ne devant pas excéder trente mois. Ensuite, si le site considéré n'est pas parvenu à répondre aux critères du cadre statutaire, le Conseil international de coordination peut décider qu'il ne peut plus être considéré comme une réserve de biosphère au niveau international. ● <http://mic.fr/cgyw>
Sur ce sujet, voir aussi article p. 14.



Phoque gris.

Jean-Philippe Siblet

SCIENCES

Participez pour enrichir l'atlas des mammifères marins

Le Muséum national d'histoire naturelle et la Société française pour l'étude et la protection des mammifères (SFEPM), préparent un atlas des mammifères marins de métropole et d'outre-mer. Cet outil de connaissance est indispensable pour améliorer l'information et favoriser le dialogue entre les acteurs de la nature. Le dernier atlas sur ces espèces date de 1984 et ne concernait que la métropole. Le nouvel atlas permettra de synthétiser les données collectées au cours des vingt-cinq dernières années. Chacun peut participer à enrichir l'ouvrage en communiquant ses données personnelles ou en envoyant des photos. ● savouere@mnhn.fr
http://www.sfepm.org/mammiferes_marins.htm

INSTITUTION

Créé par décret du 22 avril 2013, le Commissariat général à la stratégie et à la prospective (CGSP) se substitue au Centre d'analyse stratégique. Lieu d'échanges et de concertation, le Commissariat général apportera son concours au gouvernement pour la détermination des grandes orientations de l'avenir de la nation et des objectifs à moyen et long termes de son développement économique, social, culturel et environnemental. Il contribuera, par ailleurs, à la préparation des réformes décidées par les pouvoirs publics. Jean Pisani-Ferry est nommé Commissaire général à la stratégie et à la prospective. ● <http://mic.fr/cfvu>

Espaces NATURELS

Revue publiée par
 le Groupement d'intérêt public Aten,
 réseau des gestionnaires de la nature.
www.espaces-naturels.info



**1 an
 4 numéros**
 à partir de
35,50 €
 seulement

oui, je m'abonne

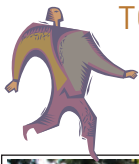
- Je souscris abonnement(s) à **35,50 € à titre particulier** (à mon nom et livré à mon domicile), soit un total de €. Je règle par chèque (à mon nom) à l'ordre de l'agent comptable de l'Aten.
- Je souscris abonnement(s) à **48,50 € à titre professionnel**, soit un total de €. Je règle :
 - par chèque à l'ordre de l'agent comptable de l'Aten,
 - par mandat administratif (joindre un bon de commande à l'ordre du GIP Aten).

Adresse de livraison _____

Adresse de facturation _____

Méi _____

À retourner à : Aten • 2 place Viala • 34060 Montpellier cedex 2
Renseignements : 04 67 04 30 30 • revue@espaces-naturels.fr



Laurent Mignaux/METL-Medde



ÉCONOMIE DU BOIS ET FORÊT NATURELLE :

EST-CE POSSIBLE ? C'est la question que s'est posée le Parc naturel régional des Vosges du Nord (Réserve de biosphère transfrontalière des Vosges du Nord - Pfälzerwald) qui souhaite développer une économie du bois à forte valeur ajoutée et évoluer vers une forêt plus naturelle. Une étude tente d'identifier les apports de cette option. Elle montre les difficultés à mettre en cohérence les attentes de la filière avec les possibilités de la forêt et propose des pistes de travail. ● Télécharger le rapport : <http://mic.fr/cgy9>

POLITIQUES PUBLIQUES

Plusieurs parcs naturels régionaux sont en projet (tableaux ci-contre). Par ailleurs, d'autres territoires sont en phase d'étude de faisabilité : Argonne, Aux sources du parc, Belledonne, Bocage Gâtinais, Comminges, Corbières Fenouillèdes, Dombes, Gorges du Gardon, Massif des Maures, Petite Camargue gardoise, Uzège Pont du Gard, Val de Loire.

**PROJETS DE PARCS NATURELS RÉGIONAUX
DONT L'ÉLABORATION DE CHARTE A ÉTÉ PRESCRITE PAR LES RÉGIONS CONCERNÉES**

NOM DU PROJET	RÉGIONS	DÉPARTEMENTS	NB DE COMMUNES	SUPERFICIE ENVISAGÉE	POPULATION CONCERNÉE
Aubrac	Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Auvergne	Lozère, Aveyron, Cantal	107	259 780 ha	53 600
Baronnies provençales	Rhône-Alpes, Paca	Drôme, Hautes-Alpes	131	230 400 ha	34 160
Brie et deux Morin	Île-de-France	Seine-et-Marne	132	150 000 ha	169 000
Doubs	Franche-Comté	Doubs	91	984 km ²	50 000
Golfe du Morbihan	Bretagne	Morbihan	27	80 000 ha	65 000
Marais Poitevin	Poitou-Charentes Pays de la Loire	Deux-Sèvres, Charente Maritime, Vendée	95	201 655 ha	-
Massif de la Sainte Baume	Paca	Bouches-du-Rhône, Var	28	108 000 ha	171 000
Médoc	Aquitaine	Gironde	54	240 000 ha	90 000
Mont Ventoux	Paca	Vaucluse	46	84 000 ha	113 000
Picardie maritime	Picardie	Somme	167	-	126 600
Rance Côtes d'Emeraude	Bretagne	Côtes d'Armor, Ille et Vilaine	66	-	152 000
Sources des Gorges du Haut-Allier	Languedoc-Roussillon Auvergne	Haute-Loire, Lozère	59	123 000 ha	23 000

Laurent Mignaux / METL-Medde



PNR Marais Poitevin.

entignenligneentignenligne



L'agenda des professionnels de la nature

Un outil pro pour les pros : l'agenda collaboratif mis en place sur la toile par l'Aten ! Nombre de colloques, séminaires et autres forums sont organisés par et pour les gestionnaires d'espaces naturels et les acteurs de la protection de la nature. Pour s'y retrouver, organiser ses propres réunions aux dates les plus propices, l'Aten propose donc à ses membres et partenaires un agenda dynamique. Deux clics et vous trouverez, sous forme d'un calendrier, cet outil collaboratif. Après s'être inscrit sur le site, on signalera un événement en renseignant rapidement un formulaire qui apporte les précisions utiles : lieux, thématiques, organisateurs, programme... Pour recevoir l'information en fonction de vos préoccupations, un moteur de recherche est à votre disposition, de même qu'un abonnement via un flux RSS pour se tenir au courant en temps réel. ● <http://agenda.espaces-naturels.fr>

Lors de l'épreuve finale des écogardes junior.



David Delecourt - PNR Scarpe Escaut

ÉDUCATION À LA NATURE

Les Junior rangers s'initient au métier de garde nature

Le programme Junior ranger d'Europarc vise à mieux faire connaître les activités d'un parc ou d'un espace protégé à ses habitants. Le projet consiste à créer des liens entre les jeunes de 11 à 16 ans, habitants de l'espace, et les gardes qui y travaillent, grâce à un programme d'accompagnement tout au long de l'année (principalement sur le terrain : comptage, inventaire, prospection), se terminant dans la mesure du possible par un camp d'été de quelques jours. L'année se conclut par une reconnaissance de type certificat de « Junior ranger ». À l'avenir, le Junior ranger certifié pourra être invité par le parc à participer à des opérations ponctuelles sur le terrain. Le projet s'inscrit aussi dans un cadre international puisque, chaque année, est organisé un camp international Junior ranger, auquel peuvent participer deux jeunes et un garde de chaque parc. L'association Gardes nature de France a un rôle d'initiateur et de promoteur de ce projet. En juin 2012, les écogardes du Parc naturel régional Scarpe-Escaut se sont lancés dans l'élaboration d'un tel programme (largement répandu dans les pays anglo-saxons et en Europe du Nord). ● <http://www.europarc.org/what-we-do/junior-ranger-networ>

TEXTO

Liste rouge mondiale 2013. Cette mise à jour porte à 4 807 le nombre d'espèces qui ont été ajoutées à la Liste de l'UICN et à 70 294 le nombre total d'espèces évaluées, dont 20 934 sont menacées d'extinction. ●

Panache est un projet franco-britannique visant à une meilleure protection de l'environnement marin de la Manche par la mise en réseau des aires marines protégées. ●



Méditerranéennes voit le jour

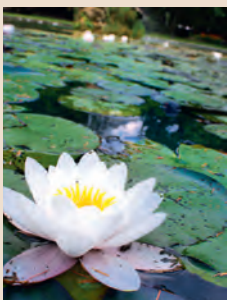
Nouvellement créé par les gouvernements et autorités locales du bassin méditerranéen, le réseau Méditerranéennes vise la prise en compte de la biodiversité par les outils d'aménagement du territoire et son intégration au cœur des stratégies locales. ● stephanie.grosset@ville-montpellier.fr

POLITIQUES PUBLIQUES

Le silence de l'administration vaudra désormais accord

Jean-Marc Ayrault a présenté une communication en Conseil des ministres, mercredi 10 juillet, précisant que le silence gardé par l'administration sur une demande « vaudra désormais autorisation et non plus rejet ». Le principe est aujourd'hui qu'en l'absence de réponse de l'administration dans un délai de deux mois, son silence vaut rejet de la demande. Le gouvernement décide de faire de la règle de l'accord tacite le principe de droit commun. Il déposera à cette fin un amendement au projet de loi habilitant le gouvernement à simplifier les relations entre l'administration et les citoyens, qui sera prochainement examiné par le Sénat, afin de modifier en ce sens la loi du 12 avril 2000. Un délai d'entrée en vigueur de la réforme sera prévu pour préparer ces transformations dans le travail administratif. ● <http://mic.fr/cgyb>

INSTITUTION



Daniel Cousteier/METL-Meade

L'Agence française pour la biodiversité annoncée pour début 2015.

Une consultation officielle est prévue début octobre, pour un passage devant le Conseil d'État puis en Conseil des ministres en novembre et un examen par le Parlement début 2014. L'Agence aura pour rôle de collecter, diffuser, archiver des données sur la biodiversité, l'eau et les services de distribution d'eau et d'assainissement, de soutenir financièrement des projets de restauration de la biodiversité et de gérer des aires protégées, en particulier marines. Elle sera dotée d'un conseil scientifique et technique chargé d'évaluer les politiques menées. ●



CC-BY Patrick Gaudin (Voyages provence)



Dauphins bleus et blancs.

PROVENCE

Marseille demande l'extension du sanctuaire Pélagos

Le 1^{er} juillet 2013, le conseil municipal de Marseille adoptait à l'unanimité, une délibération demandant l'extension du périmètre du sanctuaire Pélagos afin d'y intégrer une partie des eaux phocéennes, notamment le cœur marin du Parc national des Calanques. « Cette demande résulte de nos contacts avec l'Agence des aires marines protégées, le réseau Medpan et les scientifiques concernés », explique Didier Réault, adjoint au maire en charge de la Mer.

Pélagos résulte d'un accord international ratifié par l'Italie, Monaco, la France et l'évolution de sa superficie implique une modification de l'accord lui-même. Un long processus diplomatique ! Le prolongement de Pélagos se heurte aussi à la présence de la base navale de Toulon, laquelle avait d'ailleurs été exclue du projet initial de sanctuaire. ● <http://mic.fr/cgw>

RÉUNION

Les requins servent d'argument aux anti-réserve

Avec la mort d'une adolescente en juillet dernier suite à une attaque, la polémique autour des requins a repris à La Réunion. La RNN marine fait face à une crise autour de cette problématique depuis plusieurs années. Une nouvelle fois, l'émotion a laissé place à des arguments anti-réserve : « la réserve

CC-BY-SA Albert Kok



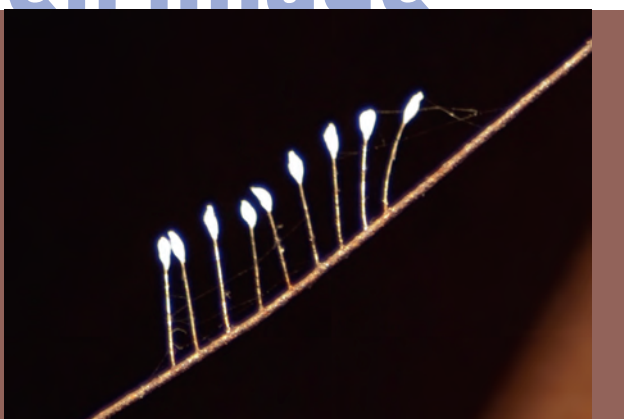
Le squalo soupçonné de l'attaque sur l'adolescente à La Réunion serait un requin-bouledogue.

constitue un garde-manger pour les requins », « son balisage attire les requins », « les attaques de requins surviennent dans l'ouest depuis la création de la réserve marine en 2007 », « son périmètre doit être modifié pour garantir les usages et l'occupation de la colonne d'eau, facteur de sécurité des activités ».

Malgré ce climat tendu, l'équipe de la réserve s'attache à répondre à ces arguments. Elle reste mobilisée pour travailler avec les acteurs locaux et trouver le meilleur compromis pour que l'équilibre entre l'homme et la nature puisse perdurer. Plus que jamais, les gestionnaires ont besoin de soutien de leurs pairs. Si vous aussi avez été confronté à des crises liées à des prédateurs ou à des enjeux touristiques forts, n'hésitez pas à les contacter. ● **Soraya Issop Mamode**
info@reservemarinereunion.fr

en image

Joël Blanchermain - PN Vanoise

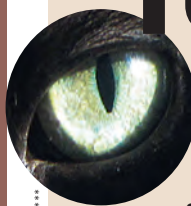


Œufs de chrysope posés sur un petit fil de fer, en Vanoise.

Appelée aussi Demoiselle aux yeux d'or, la chrysope est un insecte très apprécié en arboriculture : ses larves s'attaquent aux cochenilles, pucerons, chenilles ou autres araignées rouges. Ses œufs, elliptiques et verdâtres, portés sur un long filament, sont pondus sur des feuilles proches des futures proies. Adulte, la chrysope mesure de 10 à 15 mm, a de longues antennes filiformes et des ailes membraneuses transparentes. Son corps et les nervures de ses ailes sont verts et rosissent en automne quand elle recherche un abri pour hiverner. Elle se nourrit de miellat et de pollen. ●

EN CHIFFRE

10 000



CC-BY *** Fanch The System !!! ***

C'est le nombre de petits animaux (rongeurs, oiseaux...) tués par des chats sur une surface urbaine d'un kilomètre carré. Certaines espèces d'oiseaux seraient ainsi particulièrement affectées par la présence des félins de compagnie. Ce résultat émane d'une enquête menée au Royaume-Uni par des scientifiques de l'université de Reading. L'équipe a étudié les habitudes de chasse de 200 chats domestiques dans neuf zones urbaines, notamment en récupérant les proies ramenées au domicile de leurs propriétaires (correspondant à environ 30 % du nombre d'animaux tués). **Conclusion : un chat tue en moyenne 16 proies par an. À l'échelle de la Grande-Bretagne, les chiffres deviennent inquiétants, avec 92 millions de proies tuées par les seuls chats domestiques. Une menace significative pour les populations d'oiseaux vivant dans ces zones.** ● <http://mic.fr/6x>

MAYOTTE

Des coraux protégés retournent à la mer

Des coquillages et des coraux protégés, saisis par les services des douanes, ont été remis à l'eau dans le lagon de Mayotte. L'opération interservice, organisée le 3 juin dernier par la douane et le Parc naturel marin de Mayotte, a concerné une centaine de spécimens. « Cela correspond aux saisies de ces deux dernières années », précise Jean-Michel Sutour, adjoint au directeur des douanes de Mayotte.

Coquilles de casques rouges, de fers à repasser ou de conques cachées dans les bagages d'indélicats désireux de ramener un souvenir de leur séjour, morceaux de coraux, notamment de porites, en provenance de Madagascar ou d'autres îles des Comores...

Jadis abondants, les coquillages ciblés contribuent à l'équilibre des écosystèmes. « Ils servent de refuge à d'autres espèces et leur dégradation, comme celle du corail, participe à la formation du sable », souligne Julie Molinier, directrice adjointe du parc marin. « D'où notre décision de les rejeter en mer plutôt que de les détruire, comme le sont habituellement les biens saisis par les douanes. » Le non-respect des réglementations de ramassage, de pêche ou de protection des espèces expose la personne en faute à des sanctions pénales importantes. Au titre du code des Douanes (délict de transport de marchandise prohibée : 3 ans d'emprisonnement maximum, confiscation du bien, amende relative à la valeur du bien) ; au titre du code de l'Environnement (délict pour destruction, transport ou perturbation d'espèce protégée : 1 an d'emprisonnement maximum et 15 000 euros d'amende) ; au titre du code Rural et de la pêche maritime (délict de non-respect d'interdiction de pêche : 22 500 euros d'amende). ● <http://mic.fr/cgyl> - *L'Aire marine* juin 2013

↓ Casque rouge, aussi appelé casque gueule de taureau



CC-BY-SA Didier Descouens



Association Dream

↑ Hand bike sur une piste de descente « fauteuil tout terrain », PNR Morvan

TEXTO

L'observatoire du milieu marin méditerranéen est en ligne : mise à disposition des résultats de certains réseaux de surveillance du milieu marin côtier français. <http://mic.fr/cgj> ● **L'Australie a officiellement reconnu** la dégradation de la Grande barrière de corail dont l'état est désormais qualifié de « médiocre » et que l'Unesco menace de placer au nombre des sites en danger. ● **Une méthode de comptage des oiseaux à partir de photos** a été mise au point par un biologiste espagnol. Peu coûteuse, elle permet de dénombrer de grands groupes d'oiseaux. <http://mic.fr/cgyk> ●

HAUT-JURA

Le PNR du Haut-Jura propose de jouer pour se sensibiliser à l'importance des corridors écologiques : créez un corridor de 100 pas pour permettre aux espèces de se déplacer. Attention aux obstacles posés par vos adversaires... Sur le modèle du jeu des 1000 bornes. ● <http://www.parc-haut-jura.fr/fr>

MARAIS DE KAW

Des agents en situation précaire.

Depuis le 14 juin 2013 la réserve de Kaw n'a plus ni agents ni gestionnaire. La Deal Guyane a mis fin à sa gestion par l'Agep (Association pour la gestion des espaces protégés). Le nouveau gestionnaire pressenti pourrait, vraisemblablement, être le PNR de Guyane mais le comité de gestion n'a encore rien officialisé. Le personnel de l'Agep qui a pour mission la gestion de la réserve est en licenciement économique. ●

MORVAN

Le PNR du Morvan reçoit le prix Tourisme et accessibilité

Cette année, le concours *European Destinations of Excellence* proposé par la Commission européenne était « Tourisme et accessibilité ». Et c'est un espace naturel qui reçoit le prix ! Parmi les initiatives mises en place par le PNR du Morvan : l'équipement d'un rocher d'escalade pour les personnes déficientes visuelles, le salon Sport nature et handicap, la création d'une piste de descente « fauteuil tout terrain », l'organisation de raids multisports handivalides... Le parc met également à disposition des personnes du matériel adapté : hand bike, fauteuil de baignade, fauteuil tout terrain, joëlette... Des idées à prendre dans ce projet cohérent et global. ●

Contact : Jean-Gabriel Ferrando jg.ferrando@parcdumorvan.org



Bastien Coïc a rejoint l'association Ramsar France en tant qu'animateur de réseau. Il était précédemment au Muséum national d'histoire naturelle, service du patrimoine naturel. • ramsarfrance@gmail.com



Damien Marage renforce le service Ressources et patrimoine naturels de la Dreal Bourgogne, pour mettre en place l'Observatoire régional de la biodiversité. Il enseignait auparavant l'écologie et la gestion des milieux naturels à AgroParisTech. • damien.marage@developpement-durable.gouv.fr



Denis Bassargette intègre le bureau des parcs nationaux et des réserves au ministère de l'Écologie. Il remplace Alexandre Cherkaoui parti à la Dreal Midi-Pyrénées. Arrivant de la Dreal Réunion, Denis Bassargette a également participé à la mission de préfiguration du Parc amazonien de Guyane. • denis.bassargette@developpement-durable.gouv.fr



Hommage Alain Chiffaut

Le premier directeur de RNF (1986-1991) nous a quittés ce mercredi 4 septembre. Acteur reconnu du monde de la nature, Alain a contribué à la mise en place du réseau des réserves naturelles, et a joué un rôle essentiel dans l'élaboration de la méthodologie des plans de gestion. Passionné et sincère, il fut également directeur du CEN Bourgogne. Une pensée est adressée à sa famille ●



LE DOSSIER

NE MANQUEZ PAS EN JANVIER

MESURES COMPENSATOIRES Quelle place pour les professionnels de la nature ?

Quelles places pour les gestionnaires d'espaces naturels et protégés dans la compensation écologique ? La question est polémique. D'autant que des débats éthiques s'imposent sur les raisons d'être de telles mesures. Cependant, *in fine*, les gestionnaires sont parmi les artisans les mieux placés en termes de compétences et de génie écologique. Ils sont alors des porteurs légitimes de cette démarche. *Espaces naturels* tente de broser une réponse pratique à la question posée. Sans omettre de lui donner du sens : fondements de la doctrine, risques, marges de progrès, intérêt pour la biodiversité, conditions de mise en œuvre... Exemples à l'appui. ●

Laurent Mignaux/METL - Meadde



DES MOTS POUR LE DIRE | CHRONIQUE

Par **Jacques Lepart**

Vice-président de la Fédération des conservatoires d'espaces naturels

Intendance environnementale

L'intendance environnementale (*Land stewardship*) désigne l'ensemble des voies et moyens pour associer les acteurs d'un territoire à la préservation de sa biodiversité. C'est un concept clé qui vise à redonner du sens à cette préservation en permettant à l'ensemble des acteurs et des usagers des territoires de ne pas la subir mais d'en devenir partie prenante. La pratique n'est pas entièrement nouvelle mais donne lieu à une réflexion menée à l'échelle européenne dans le cadre du programme *Landlife*. La reconnaissance de l'importance de la biodiversité s'est faite en développant des systèmes de normes de plus en plus complets et précis. Des normes négatives (il s'agit de ne pas faire) alors que la préservation de la biodiversité repose souvent sur une gestion active. Les acteurs des territoires n'en perçoivent pas toujours les objectifs, la légitimité et l'efficacité. Ils ont l'impression de se retrouver dans un jeu d'arcanes de plus en plus contraignant dans lequel seuls les conseils d'un juriste et d'un naturaliste permettraient de se retrouver.

L'intendance environnementale des territoires vise à aider les acteurs à mieux comprendre les enjeux de biodiversité et à les intégrer dans leurs pratiques. L'efficacité d'un tel dispositif repose sur une relation forte établie dans la durée et donc sur la confiance. Elle s'appuie également sur une analyse écologique qui prend en compte les enjeux naturalistes, les caractéristiques des lieux (les paysages), la marge d'évolution des pratiques des acteurs et la dynamique des territoires... Il s'agit de rencontrer les acteurs là où ils sont et de rechercher avec eux une stratégie de gestion de la biodiversité compatible avec leurs intérêts.

Ainsi, les conservatoires d'espaces naturels mettent en œuvre cette démarche depuis longtemps avec, en particulier l'animation foncière qui leur permet de rencontrer les propriétaires de sites et de négocier des conventions pour préserver leur biodiversité. La mise en œuvre de Natura 2000 emprunte beaucoup à l'intendance des territoires.

Dans le cadre du *Landlife*, il s'agit de donner à cette notion plus de cohérence, plus d'ampleur, plus de lisibilité. Il s'agit aussi de définir des références, un cadre conceptuel, une éthique et des valeurs associées, qui permettent aux acteurs en charge de sa mise en œuvre de se positionner plus efficacement et de mieux faire la part entre les usages de concertation et de réglementation. ●

EN SAVOIR PLUS : jacques.lepart@cefe.cnrs.fr

www.cenlr.org/gerer/projets/landlife
www.landstewardship.eu.fr

Gouvernance de la biodiversité en Europe

Anne Turbé

Cheffe de projet expert biodiversité à Bio intelligence service



« Les cadres institutionnels pour la biodiversité varient considérablement d'un pays à l'autre »

Commanditée par l'Aten, une récente étude porte le regard sur les formes de gouvernance de la biodiversité dans les divers États européens.

Les résultats nourrissent l'actualité à l'instant où la France réfléchit à la mise en place d'une Agence pour la biodiversité.

Votre étude vise à faciliter la compréhension de la gouvernance de la biodiversité en Europe ; vous êtes-vous penchés sur le fonctionnement des vingt-huit pays de l'Union ?

Les principaux instruments de gouvernance sont la prise de décision, le conseil, la gestion, la communication, le contrôle et l'évaluation. Concernant la dimension institutionnelle, nous avons étudié le fonctionnement de l'ensemble des pays membres, puis nous nous sommes focalisés sur cinq d'entre eux pour comprendre les interactions et rôles entre acteurs impliqués.

Votre regard a donc porté sur la Croatie, l'Irlande, l'Angleterre, la Finlande, la Hongrie. Pourquoi ce choix ?

Nous souhaitions avoir une représentativité géographique à travers l'Europe. Il nous semblait également important d'avoir des pays anciennement européens et d'autres constituant de nouveaux États membres. Enfin, nous avons pris en compte la diversité des modèles politiques. L'Espagne et l'Angleterre par exemple sont très régionalisées alors que la Hongrie ou la Croatie sont des régimes centralisés.

Vous souhaitez fournir un éclairage sur les caractéristiques d'une gouvernance efficace. Qu'avez-vous découvert ?

Les cadres institutionnels pour la biodiversité varient considérablement à travers l'Europe, et dépendent en grande partie du contexte historique et socio-écologique de chaque pays. Dans l'ensemble des pays étudiés, à

l'exception de l'Irlande, c'est le ministère de l'Environnement qui est aussi en charge de la protection de la nature. Toutefois, les domaines de compétences de ce ministère varient d'un pays à l'autre. L'environnement peut parfois être associé à l'agriculture, aux forêts, à la planification du territoire et au développement durable. Vingt États membres, dont la Croatie, ont des agences de protection de la nature dédiées, dont le rôle est généralement consultatif ou opérationnel. En outre, la majorité des pays possède des organismes publics à visée commerciale, réalisant typiquement du conseil ou du commerce. Un certain nombre d'acteurs privés, tels que les propriétaires terriens et les ONG de la conservation, sont également impliqués, généralement au niveau local ou au cours de consultations.

Malgré ces différences, vous avez classé les systèmes de gouvernance en trois catégories : gouvernance centralisée de l'État, gouvernance décentralisée de l'État et gouvernance régionale.

Dans le cas de la gouvernance centralisée de l'État, un ou plusieurs organismes gouvernementaux (ministère, Agence de protection de la nature, Agence des aires protégées, organisme infra-national) possèdent l'autorité et la responsabilité de la gestion de la nature, fixent les objectifs de conservation et mettent en œuvre les plans de gestion associés. Souvent, l'État est lui-même propriétaire d'une partie du foncier concerné, c'est le cas notamment de nombreuses forêts. Ce type de gouvernance reste de loin le plus fréquent, à l'instar de la Hongrie et de la Finlande.

Quid des autres types de gouvernance ?

Au cours des dernières décennies, les gouvernements ont eu tendance à décentraliser leurs responsabilités.

Les responsabilités en matière de protection de la nature se trouvent donc de plus en plus fréquemment au niveau régional ou local. Par exemple en Croatie, la gérance des aires protégées a été déléguée de l'État aux autorités locales. La transition vers la décentralisation est aussi poussée par la nécessité dans un contexte économique difficile.

C'est donc une manière de rationaliser la gouvernance, par exemple en favorisant le partage des services d'appui entre structures. Le Royaume-Uni est un bon exemple de cette tendance.

Dans le cas de la gouvernance régionale, l'autorité et la responsabilité sont partagées entre des représentants de chaque région. Ce type de gouvernance se trouve, par définition, dans les États fédéraux ou régionaux, comme l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne. En Espagne, les communautés autonomes ont le pouvoir exécutif en matière de protection de la nature, et le gouvernement fixe simplement le cadre d'action.

L'étude devrait être utile aux décideurs et praticiens de la conservation, en les aidant à identifier les chaînes de décisions dans d'autres pays. De quoi fournir des pistes...

Effectivement, cette étude considère l'ensemble des ressources naturelles participant au maintien de la biodiversité : forêts, paysages, milieux d'eau douce et marins. Elle regarde l'organisation de la gouvernance du niveau national au niveau local, en passant par le niveau régional. Et ceci même si la gestion des aires protégées (dont Natura 2000) ainsi que les mécanismes de contrôle et de police de la nature ne sont pas couverts en détail. ●
anne.turbe@biois.com

EN SAVOIR PLUS

<http://mic.fr/cg21>



DE VALPARAISO (CHILI) À FONTAINEBLEAU

Deux réserves de biosphère **coopèrent**

Elles ont les mêmes préoccupations. Les réserves de biosphère de La Campana-Péñuelas au Chili et celle de Fontainebleau et du Gâtinais en France font route en commun.



RB Fontainebleau-Gâtinais

D'un bout du monde à l'autre, les problématiques sont parfois similaires. Au Chili et en France, deux territoires, tous deux réserves de biosphère, se posent des questions qui prennent leur source dans un terreau partagé. La Réserve de biosphère de La Campana-Péñuelas est contiguë aux grosses agglomérations que sont Santiago et Valparaiso. En Île de France, la Réserve de biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais est, elle, située à soixante kilomètres de Paris. Au Chili comme à Paris, ces deux espaces constituent un poumon vert emblématique de leur macrorégion. Cette situation géographique les amène à se poser la même question : comment envisager les métropoles comme sources de solutions et non seulement de pressions ? Les deux aires naturelles

envisagent d'ailleurs d'inventer un écotourisme périurbain combinant conservation et espace de loisirs ou de tourisme, tant national qu'international. Mais comment faire ? Comment, aussi, faciliter le dialogue et le partage de connaissances entre acteurs aux objectifs parfois divergents ? Le défi était donc le suivant : monter une coopération pour répondre aux interrogations communes.

En 2008, c'est chose faite. Le stage d'un étudiant de Master 1 puis la mission d'un membre du conseil scientifique de la Réserve de biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais permettent d'établir le contact entre les deux réserves. Un doctorant est embauché par la réserve française en convention Cifre¹. Il se voit confier la mission de développer et coordonner la coopération.

Une convention est alors corédigée. Cet accord-cadre, un engagement pour trois ans automatiquement renouvelable, est signé début 2010. Il est établi entre l'association de la Réserve de biosphère de Fontainebleau et la Conaf (équivalent de l'ONF en France), gestionnaire de la réserve chilienne. Le contrat insiste sur la philosophie de l'échange : « les deux réserves sont des sites importants pour l'apprentissage mutuel. »

Les dés sont jetés... Dans chaque pays, un coordinateur est nommé. Il fera le lien entre les coopérateurs. En avril 2012, une équipe de cinq personnes fait ainsi le voyage vers le Chili. Elle est composée du président de la réserve, du coordinateur, d'un représentant de la Chambre de commerce et d'industrie de Seine-et-Marne, de l'Office national des forêts et des Mines Paris tech. Les Chiliens viendront en France un an plus tard en avril 2013.

Les délégations concentrent leur regard sur les axes définis comme prioritaires : quel type de gestion est approprié au contexte métropolitain ? Quel écotourisme pour ce milieu périurbain ? Comment organiser la participation citoyenne et l'éducation à l'environnement dans le contexte spécifique de territoires très peuplés ? Les coopérateurs s'intéressent également à la définition d'une charte visant la reconnaissance des produits et services conçus sur le territoire et susceptibles de provoquer l'engagement des acteurs économiques.

Au Chili, la délégation française séjourne une semaine. Elle rencontre les acteurs politiques, économiques, sociaux.

Les Français sont surtout impressionnés par le degré d'appropriation de la réserve de biosphère par les sphères politiques et par la population. Alors qu'en France cet outil de l'Unesco est assez mal connu, ils découvrent que le conseil ré-

INFO PÉDAGOGIQUE

Les réserves de biosphère du **programme Mab**

Le programme international Mab (*Man and biosphere*) de l'Unesco définit les réserves de biosphère comme des laboratoires territoriaux pour l'expérimentation et l'apprentissage du développement durable. Ce programme induit un réseau international qui, pour le développement durable, regroupe plus de 600 sites dans plus de 110 pays.

Le réseau international des réserves de biosphère est d'autant plus pertinent que l'humanité est confrontée aux changements globaux. Des territoires géographiquement éloignés peuvent donc être amenés à rencontrer des problématiques similaires. Monter une coopération permet d'engendrer des bénéfices réciproques. Les sites partenaires peuvent apprendre des expériences de l'autre ou construire une expérience commune.

Toutefois, l'unicité des contextes rend nécessaire d'adapter les idées, méthodes, concepts et outils aux particularités locales. C'est pourquoi la gestion des réserves de biosphère prend différentes formes. ●



Une convention de formation¹ est établie entre l'association de la Réserve de biosphère de Fontainebleau et la Conaf, gestionnaire de la réserve chilienne.

Reserva de biosphère de Fontainebleau-Gâtinais

Les deux réserves veulent comprendre les mutations d'usages des sols. Dans un espace à la fois agricole, urbain, industriel, naturel... **les usages cohabitent de façon plus ou moins compatible voire concurrentielle**, entraînant des pressions sur les services écosystémiques indispensables aux métropoles toutes proches.

gional de Valparaiso réfléchit à la manière de mettre en perspective l'existence de la réserve avec le nouveau plan d'aménagement du Grand Valparaiso. De même, une réunion du conseil municipal d'Olmué (au Chili, une commune peut avoir la taille d'un département français) traite de la capacité de la réserve à influencer l'aménagement du territoire.

Les acteurs socio-économiques ont, eux aussi, intégré l'existence de la réserve. Les Français, qui rencontrent les entrepreneurs du projet *Biosphere Tourism* de la chambre de commerce, s'aperçoivent que la réflexion porte sur la manière dont les entreprises peuvent bénéficier de l'image positive de l'Unesco afin de valoriser les organisations vertueuses. Ces acteurs réfléchissent à la méthodologie à mettre en place pour conduire des projets d'écotourisme à travers un label qu'ils viennent de mettre en place². La délégation française en tire des leçons et imagine appliquer cette démarche à Fontainebleau.

Suite à des échanges avec la chambre de commerce de Valparaiso, l'institut de géographie, la Conaf et l'institut de développement agricole, des orientations sur la construction d'un projet sur l'écotourisme à Fontainebleau ont émergé.

Même implication du côté des acteurs de l'action citoyenne : certaines écoles réalisent un musée

des traditions rurales et d'éducation à l'environnement au cœur de leur enceinte scolaire. Des pistes de coopération sont alors évoquées. Les deux délégations ont rencontré des chefs d'établissements des deux pays et, d'ores et déjà, une école de Dammarie-les-Lys (France) prévoit un voyage au Chili en 2014.

Plus surprenant. Curieusement, ces échanges, très techniques au départ, font naître une dynamique qui renforce la motivation mutuelle des deux partenaires mais accroît également le soutien politique. Ainsi, la visite de la délégation française a très largement renforcé l'engagement des responsables politiques régionaux chiliens en faveur de la Réserve de biosphère de La Campana-Péñuelas. Les Chiliens ont déclaré « qu'ils souhaitent s'inspirer du modèle associatif de la réserve française. Et plus précisément, qu'ils souhaitent proposer un modèle de gestion où les communes joueraient un rôle essentiel ». Très intéressée, l'ambassade de France au Chili a invité la Réserve de biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais à venir présenter son expérience lors d'un séminaire en janvier 2013.

Plus inattendues encore, des productions viennent aujourd'hui nourrir le champ d'une réflexion scientifique-technique. Ainsi, quatre conférences internationales ont souligné cette initiative comme un exemple

rare de coopération Nord-Sud équilibré. Des articles scientifiques dans diverses revues et livres ont été publiés. Un rapport pour l'Unesco a été rédigé au début de la coopération, un autre devrait suivre, présentant les résultats de cette collaboration innovante.

Des pistes pour poursuivre la coopération se dessinent. La question prioritaire semble aujourd'hui celle de la gestion de l'eau. L'avenir se traduira vraisemblablement par des échanges directs entre acteurs des deux réserves de biosphère. ●

Jérôme Pelenc

Doctorant Sorbonne Nouvelle - CNRS
Jean Michel Martin

Coordinateur Réserve de biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais
jm.martin@biosphere-fontainebleau-gatinais.fr

EN CHIFFRES

Réserve de biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais. À 60 km de Paris • 126 communes • 270 000 habitants • 150 000 ha.

Réserve de biosphère de La Campana-Péñuelas. À 60 km de Santiago. • 125 000 habitants • 240 000 ha.

1. Convention industrielle de formation par la recherche.
2. ITR, Instituto de Turismo Responsable.

ENJEUX SOCIAUX

**LES INVASIONS BIOLOGIQUES.
UN DANGER POUR LA BIODIVERSITÉ**

Frelon asiatique, ragondin, bernache du Canada, jacinthe d'eau... la liste des espèces invasives s'allonge de jour en jour. Passagers clandestins ou volontairement introduits, ces animaux, végétaux ou parasites se retrouvent dans tous les milieux naturels. D'où viennent ces espèces ? Qu'est-ce qui favorise leur prolifération ? En quoi sont-elles un danger pour la biodiversité et notre santé ? Peut-on les éradiquer et à quel prix ? Devant la mondialisation et l'accélération du phénomène, il était temps de lancer un cri d'alarme... ●

JC. Lefeuvre • 336 pages • Éditions Buchet Chastel • 20 euros

TECHNIQUE

RÉSEAU D'ÎLOTS DE VIEUX BOIS

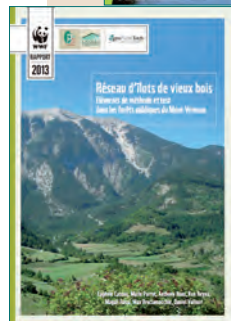
Mettre en place un réseau d'îlots de vieux bois permet la survie et le déplacement d'espèces inféodées aux stades de maturité et sénescence. Ces espèces peuvent être liées au bois mort, à une structure diversifiée, à la présence de microhabitats particuliers, etc. En partenariat avec le syndicat mixte de gestion du Ventoux, l'ONF et AgroParisTech, le WWF propose une méthodologie pour prendre en compte des critères à la fois écologiques, économiques et sociaux, dans une démarche d'évaluation permettant d'installer le meilleur réseau possible. ● **66 pages • Téléchargeable sur**

<http://mic.fr/cg33>

GOUVERNANCE

QUELLE GOUVERNANCE ET QUELLE ORGANISATION POUR LA GESTION DES GRANDS SITES ?

Être un Grand site aujourd'hui, c'est s'assurer de sa gestion et veiller à la bonne gouvernance du projet. Mais quelles compétences et quels métiers faut-il pour gérer ces patrimoines naturels et culturels sur des territoires complexes ? Comment associer les acteurs et les habitants autour d'un projet de territoire ? À travers des témoignages d'experts et de gestionnaires, les actes des 14^{es} rencontres des Grands sites au Massif du Canigò apportent des éclairages sur le sujet. ● **Réseau des grands sites de France • 68 pages • 23 euros**



GESTION

MARES ET ÉTANGS. ÉCOLOGIE, GESTION, AMÉNAGEMENT ET VALORISATION

Complet, pratique et synthétique, ce manuel fournit les bases nécessaires à une démarche intégrée de gestion interdisciplinaire des mares et étangs, depuis le diagnostic jusqu'à la valorisation. Après une description générale de ces milieux et de leurs différentes typologies, les mesures pratiques sont développées en détails : entretien, restauration, aménagement ou cadres législatifs en vigueur. ● **Dir. B. Oertli & PA. Frossard • 480 pages • Presses polytechniques et universitaires romandes • 61,90 euros**

CONSERVATION

LES COMPENSATIONS EN ZONES HUMIDES

Ce manuel fait état des références méthodologiques pour la reconstruction ou la restauration des zones humides. Sous forme de fiches pratiques, il rappelle les dispositions réglementaires et les lois cadrant les compensations ; il présente le déroulé des procédures et les questions qui s'y rattachent ; il répertorie dix cas concrets ; enfin, il analyse les dispositifs compensatoires et propose des solutions. Réalisé en partenariat avec les agences de l'eau Loire-Bretagne et Seine-Normandie. ● **Forum des marais atlantiques • 76 pages • À télécharger sur <http://mic.fr/cg2a>**

PRATIQUE

OUTILS CONTRACTUELS POUR LA TRAME VERTE ET BLEUE

La mise en œuvre opérationnelle de la TVB suppose de mobiliser des outils. Encore faut-il les connaître. Un catalogue de fiches produit par la Fédération de PNR et la Fédération des Cen permet d'améliorer la connaissance des outils contractuels existants en regardant en quoi ils peuvent avoir un intérêt pour la TVB. Cette boîte à outils, illustrée d'exemples, pointe les clés de la réussite. ● **Téléchargez la boîte à outils : <http://mic.fr/cgyv> • Téléchargez le rapport d'étude : <http://mic.fr/cgyu>**

LA PHRASE

«*L'imaginaire écologique est un monde tissé de conflits idéologiques et des compromis qu'ils suscitent.*»

Dans ce numéro de la revue *Terrain*, plusieurs auteurs suivent les évolutions d'un monde écologiste en perpétuelle mutation. Siniscalchi étudie le mouvement *Slow food*, réuni autour du slogan « bon, propre et juste » qui correspond à l'évolution du mouvement, passant du plaisir gastronomique au respect de l'environnement puis à la justice sociale. Collins, en interrogeant le passé des Quakers anglais, observe que leurs premiers préceptes, qui prônent une vie simple et frugale, sont actuellement interprétés comme un appel à la protection de l'environnement et à une consommation raisonnée. En revanche, du côté des catholiques, Turina remarque que seuls certains courants radicaux comme la théologie de la libération en Amérique Latine rejoignent les mouvances écologistes. La majorité des catholiques reste fidèle à un ordre qui soumet la nature aux humains. D'autres auteurs étudient l'écologisme du présent. Bernardina se demande pourquoi l'exposition de dépouilles d'animaux naturalisés est à la mode. Pruvost s'intéresse aux manières de vivre l'alternative écologique au quotidien : alimentation, habitat, ancrage local... qui augmentent considérablement le temps de travail domestique. Autre situation contradictoire : les éoliennes. Hugh-Jones montre que leurs opposants se recrutent souvent du côté des écologistes... *Terrain* offre au lecteur une plongée dans ce monde évolutif, tissé de conflits idéologiques et des compromis qu'ils suscitent. ●

Terrain • Edité par le ministère de la Culture et de la communication • Maison des sciences de l'Homme • n° 60, mars 2013 • 170 pages • 20 euros.



LE MOT



« Aires marines »

Plus de la moitié des aires marines protégées (AMP) n'ont pas établi de plan de gestion pour leur site, et 75 % des sites Natura 2000 n'ont pas d'équipe de direction, révèle une étude menée par l'association MedPan sur 80 AMP de la Méditerranée. Afin de renforcer l'efficacité des aires marines protégées et d'arriver à une approche plus unifiée, le Centre de coopération

pour la méditerranée de l'UICN et le WWF Italie ont travaillé en étroite collaboration avec les gestionnaires pour créer un outil complet mais synthétique permettant d'évaluer la gestion des aires marines protégées.

Le Guide pour l'évaluation rapide de la gestion des AMP méditerranéennes consiste en dix-huit indicateurs évaluant tous les aspects de la gestion, de la démarche managériale aux résultats finaux en termes de conservation de la biodiversité, de participation des parties prenantes, de gouvernance et d'impacts socio-économiques. À travers cet outil, l'objectif est d'encourager une gestion adaptative en mettant en évidence les domaines dans lesquels des actions sont nécessaires et en permettant des comparaisons d'une année sur l'autre.

Cette publication de l'UICN et du WWF est réalisée dans le cadre du projet MedPan Nord du Programme Med. Elle est disponible en trois langues (français, anglais et italien). ● Télécharger : <http://mic.fr/cgya>



MÉTHODE

ÉTAT DE CONSERVATION

La gamme de méthodes pour évaluer l'état de conservation des sites Natura 2000 s'agrandit. Plusieurs guides viennent de paraître, proposant des grilles adaptées aux différents milieux : habitats aquatiques et humides ; rivières permanentes méditerranéennes à glaucienne jaune ; lagunes côtières. Une nouvelle version appliquée aux habitats agropastoraux permet de préciser les méthodes d'évaluation de l'état des pelouses calcicoles et prairies de fauche, ainsi que les prairies à molinie. Ces outils évolutifs à l'usage des gestionnaires seront améliorés grâce aux retours d'expérience. N'hésitez pas à faire part de vos remarques aux auteurs. ● À télécharger sur : <http://mic.fr/4c>



ENJEUX SOCIAUX

PAYSAGES DE L'APRÈS-PÉTROLE ?

Ce numéro de la revue *Passerelle* interroge : la dimension du paysage va-t-elle retrouver sa place dans l'aménagement de nos territoires ? Ce manifeste décrit les outils déjà disponibles pour assurer la transition énergétique, écologique et sociétale de nos territoires. Il réunit les contributions d'une trentaine d'auteurs. ● *Passerelle* n° 9 • 13 euros • www.coredem.info



Tuvalu

La première nation menacée de disparition fait l'inventaire de sa biodiversité marine

La biodiversité marine est la ressource vitale de Tuvalu¹, archipel du Pacifique. L'inventaire de son stock halieutique doit permettre aux Tuvaluens de gérer leurs ressources tant qu'ils pourront rester sur leur terre.

Le quart de Paris, la moitié de l'Île de Manhattan... Tuvalu¹, ce petit pays de 26 km² est menacé de disparition prochaine par les dérèglements du climat. Ses 11 000 habitants seraient les premiers réfugiés climatiques, à l'échelle d'une nation. Tuvalu est un archipel de neuf îles basses, disséminées sur 900 000 km² d'eaux territoriales dans le Pacifique Sud, au nord des Fidji. D'ores et déjà la culture traditionnelle de tubercules est rendue difficile par les remontées d'eau de mer dans le sol. En 2011, la sécheresse a duré neuf mois. La ressource marine est plus que jamais vitale pour les Tuvaluens. Presque tous les aspects de la vie

tuvaluenne sont liés à l'océan qui l'entoure. Il pourvoit aux besoins de nourriture, influe sur le climat et érode la terre si précieuse. Mais, à quantité égale, pêcher prend quatre fois plus de temps qu'auparavant et, d'après les pêcheurs, les poissons de récifs sont de plus en plus petits. Les zones de pêche se sont éloignées du rivage et, avec l'augmentation du prix de l'essence, un jour sans poisson dans les filets est catastrophique.

C'est pourquoi l'association franco-tuvaluenne Alofa Tuvalu a réalisé le premier inventaire de la biodiversité marine tuvaluenne (*Tuvalu Marine Life*). Cet inventaire est destiné à aider les Tuvaluens à gérer leur patrimoine naturel. Les îles étudiées ont maintenant un point de référence des espèces et des stocks. Les usagers locaux et les agents des pêches de Tuvalu ont bénéficié d'un renforcement de compétences, avec la transmission de techniques d'évaluation standardisées pour le suivi et la gestion autonome de leur patrimoine marin. S'il apparaît qu'il y a aujourd'hui suffisamment de poissons pour la consommation locale, la surpêche et les impacts des changements climatiques pourraient menacer la sécurité alimentaire des Tuvaluens.

Au moins soixante-dix-neuf espèces d'intérêt appartiennent à la liste rouge de l'UICN, parmi lesquelles vingt-neuf dans les catégories vulnérables ou quasi menacées d'extinction.

La densité moyenne des macro-invertébrés comestibles est faible dans les trois atolls. Les stocks de concombres de mer et de bénitiers (classés dans l'annexe II de la Cites et considérés comme vulnérables par l'UICN) déclinent dramatiquement. Aucun spécimen vivant de bénitier géant n'a été observé à Nanumea.

L'association franco-tuvaluenne est née en 2005 de la volonté de préserver Tuvalu. Objectif : participer à un mouvement actif au niveau global, en mettant en place des solutions concrètes et reproductibles à Tuvalu. ●

Mesure sous l'eau.

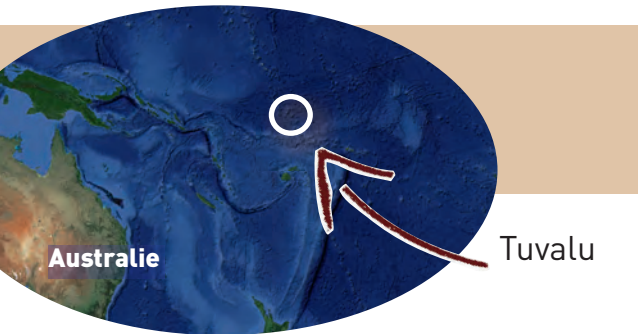


Alofa Tuvalu - Thomas Vignaud



Corail.

1. Nation indépendante depuis 1978, après un siècle de protectorat britannique, Tuvalu (autrefois les îles Ellice) siège aux Nations Unies depuis 2001.



Australie

Tuvalu

Conséquence probable d'une exploitation qui a duré quelques années, pratiquement aucun concombre de mer à valeur commerciale n'a été recensé. Compte tenu de leur rareté ou de leur surexploitation, les bœnitières, les trocans, les turbots et les concombres de mer à valeur commerciale nécessiteraient un suivi spécifique, de même que, chez les poissons, le thon obèse, le perroquet à bosse, le napoléon, certains mérours, comme le mérour marron ou le mérour géant.

Donner aux Tuvaluens une référence de leur stock les aidera à gérer leurs ressources tant qu'ils pourront rester sur leur terre. Combien de temps ? *Tuvalu Marine Life* ne changera ni la face du monde ni le destin de Tuvalu. Cette publication représente un instantané de sa biodiversité au début du 21^e siècle... la mémoire de son patrimoine, de sa culture pour les générations à venir qui auront grandi loin de leur terre. Car, en dépit des alertes scientifiques et des efforts déployés par les acteurs de la préservation de l'environnement à travers le monde depuis au moins un demi-siècle, les indicateurs planétaires sont au rouge vif. Les scientifiques surveillent avec attention l'acidification des océans consécutive à l'augmentation des émissions de gaz carbonique dans l'atmosphère, un phénomène chimique qui risque de bouleverser tout à fait l'équilibre biologique des mers du globe. Le réchauffement que les scientifiques préconisaient de limiter à + 2° en 2009 est d'ores et déjà envisagé à + 4,5°. La vie dans les océans s'éteindrait à + 6°. Et avec elle, possiblement la vie humaine...

L'inventaire *Tuvalu Marine Life* est aussi le point de départ de nouvelles campagnes de sensibilisation en direction du public et particulièrement des plus jeunes. Une première exposition et des ateliers pour les enfants sont organisés à l'initiative de l'Aquarium tropical, à Paris, depuis le 4 juin. ●

Martine Cartier

Association franco-tuvaluenne Alofa Tuvalu
martine.cartier@cartier-conseil.fr

ZONES HUMIDES

15 octobre - Veyrac

Dans le cadre du plan Loire grandeur nature 2007-2013, la Fédération des Cen organise une journée technique sur les zones humides des têtes de bassin versant. Mél: afpp@afpp.net

MAMMIFÈRES SAUVAGES

18 au 20 octobre - Toulouse

Le 36^e colloque de la SFPEM aura pour thématique « Climat, paysages, perceptions : les mammifères sauvages face aux changements globaux ». www.naturemp.org

IMPAC 3 - AIRES MARINES PROTÉGÉES

21 au 27 octobre - Marseille/Ajaccio

Le congrès international des aires marines protégées veut contribuer à la définition d'outils pour atteindre les 10 % d'océans protégés en 2020. www.impact3.org

ÉNERGIE ÉOLIENNE

29 au 31 octobre - Nantes

Les éoliennes sont susceptibles de perturber des équilibres écologiques. Ce séminaire est l'occasion de faire le point sur les connaissances. <http://mic.fr/cgyp>

ENJEUX LITTORAUX ET ZONES HUMIDES

29 au 31 octobre - Montpellier

Bilans, témoignages... à l'occasion du séminaire final du Life+ LAG'Nature. Le guide technique et méthodologique final du projet sera remis aux participants. www.lifelagnature.fr
www.lagunesettourisme.org

MÉDITERRANÉE

28 oct. au 1^{er} nov. - Marseille

Le 40^e congrès de la Commission internationale pour l'exploration

ERRARE HUMANUM EST

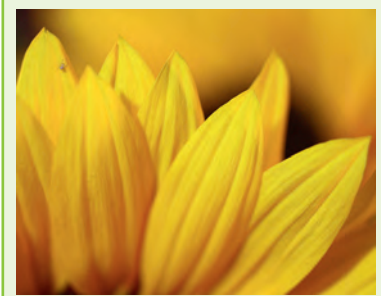
Une petite erreur s'est glissée dans votre revue n° 43 de juillet 2013. Le parc écologique Izadia que vous mentionnez (p. 10), via son emblème le plus célèbre, **la centaurée vert-jaunâtre**, se trouve dans le département des Pyrénées Atlantiques et non en Charente Maritime. Chargée de mission Espaces naturels pour la ville d'Anglet au Parc écologique Izadia, je tiens par ailleurs à préciser que le protocole de suivi mis en place avec le CBNSA depuis 2009 montre que la population de cette plante, désormais unique en France, ne cesse de croître (1100 pieds en 2011 et 1770 pieds en 2012 !). Sa gestion est l'une de nos principales priorités. ● Marie-Laure Guillemain

scientifique de la Méditerranée traitera des systèmes côtiers. www.ciesm.org/marine/congresses

SITES RAMSAR

13 au 15 novembre - Saint-Omer

5^e séminaire des animateurs Ramsar en France, permettant des échanges d'expériences. Mél: ramsarfrance@gmail.com



CONSERVATOIRES D'ESPACES NATURELS

6 au 10 novembre - Beaune

8^e séminaire du réseau des conservatoires d'espaces naturels sur « Les conservatoires de demain, des stratégies à l'action ». <http://reseau-cen.org>

INGÉNIERIE ÉCOLOGIQUE

14 au 15 novembre - Chambéon

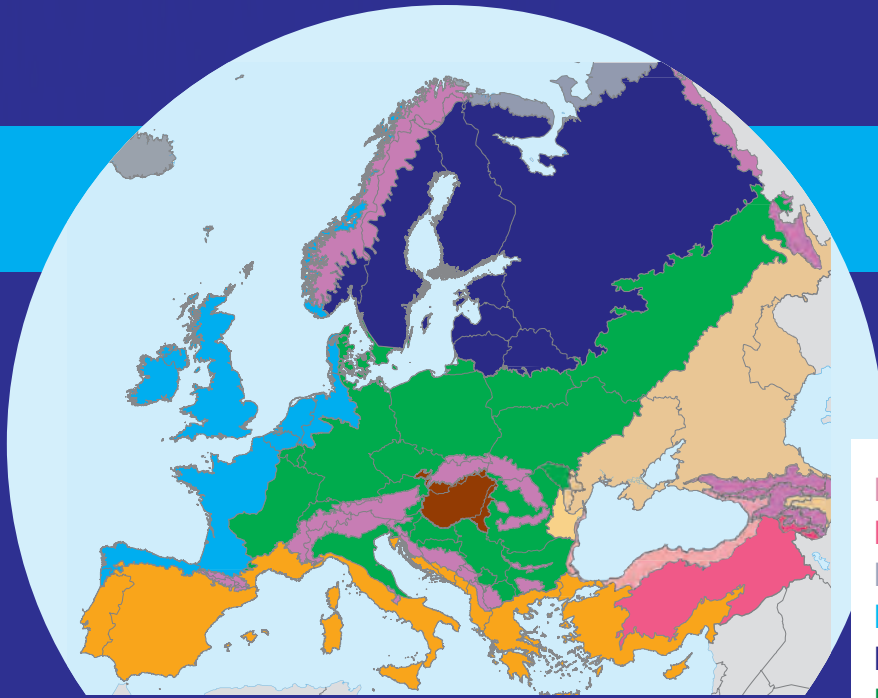
Organisées par la Frapna Loire, ces journées aborderont la restauration et la gestion des milieux par les associations en synergie avec les entreprises et collectivités.

Mél: scientifique-loire@frapna.org

AFIE

13 décembre - Lille

Le 7^e colloque de l'AFIE traite de l'ingénierie écologique et de l'aménagement du territoire. Trois cycles de formation et de débat sont proposés. www.afie.net



Source carte: Rapport EEA, 2012a.

- Alpine
- Anatolienne
- Arctique
- Atlantique
- Boréale
- Continentale
- Macaronésienne
- Méditerranéenne
- Mer noire
- Pannonique
- Steppique

Europe : Carte des régions biogéographiques



POUR PROTÉGER MON
L'Europe

SOMMAIRE

- 21 Héritage sans frontière, la nature justifie l'existence d'une politique européenne
- 22 Bretagne. Le droit européen devrait permettre de protéger l'eau
- 23 Grâce à l'Europe...
Les évaluations d'incidences
L'atlas des paysages
- 24 L'intégration. La nouvelle tendance européenne
- 26 Les espaces naturels mobilisent peu les fonds européens...
Un risque !
- 28 Morvan : « Ce financement, hors zone Natura 2000, est un choix des services de l'État de Bourgogne »
- 29 Entrez en réseau
- 30 S'organiser pour monter des projets. Comment on fait ?
- 32 RH : un métier (nouveau) pour booster les performances de son organisation
- 33 Êtes vous prêts ?

Héritage sans frontière, la nature justifie l'existence d'une politique européenne

En matière d'environnement, l'Union européenne joue un rôle fondamental depuis de nombreuses années et son implication est généralement bien perçue par les citoyens. Cependant, le rapport entre l'Europe, ses États membres et les collectivités territoriales est un sujet complexe. Un sujet que ce dossier devrait éclaircir.

Les pages qui suivent contribueront à une meilleure compréhension du rôle et de la valeur ajoutée de l'Union européenne. Elles devraient également permettre de faire bon usage des outils existants pour la protection et la gestion des richesses naturelles françaises.

L'Europe et l'environnement, c'est tout d'abord un cadre réglementaire. À commencer par les directives Oiseaux et Habitats à l'origine du réseau Natura 2000, jusqu'à la directive cadre sur l'Eau, en passant par celle traitant de l'évaluation des impacts environnementaux. Il revient à la France de traduire ces directives en droit national. Mais dans son rôle de gardienne des traités, la Commission européenne veille à ce que ceux-ci soient correctement appliqués.

Au-delà de cet aspect juridique, l'Europe porte aussi des initiatives qui, si elles n'ont pas de valeur réglementaire, n'en sont pas moins importantes. C'est le cas de la Stratégie européenne pour la biodiversité. Adoptée en 2011, elle vise

à enrayer la perte de biodiversité et la dégradation des écosystèmes dans l'Union d'ici à 2020, en définissant des objectifs prioritaires.

Par ailleurs, pour financer sa politique environnementale, l'Europe met à disposition des États membres des outils financiers ; outils dont le prochain cadre multi-annuel, pour la période 2014-2020, est en cours de discussion.

De lui dépendent tous les fonds européens, en particulier ceux qui financent sa politique en faveur de la nature et de la biodiversité : le Fonds européen agricole pour le développement rural, le Fonds européen de développement régional, le Fonds européen pour la pêche et le fonds Life.

La nature est un héritage commun qui ne connaît pas les frontières. Elle justifie l'existence d'une politique européenne. Cette cohérence géographique et réglementaire sera d'autant plus bénéfique qu'elle ira de pair avec le développement d'un réseau humain.

C'est là une opportunité pour les gestionnaires d'espaces naturels. Multipliez les échanges internationaux ! Ils sont stimulants et instructifs. Ce dossier vous y aidera. ●

Stefan Leiner

Chef de l'unité Nature
Direction générale Environnement
Commission européenne

Stefan.Leiner@ec.europa.eu



Plage bretonne à marée basse.



BRETAGNE

Le droit européen pour protéger la qualité de l'eau ?

Le 13 juin 2013, la Cour de justice de l'Union européenne condamne la France pour ses eaux polluées aux nitrates. Dans son arrêt, la Cour constate les « manquements » chroniques de Paris. Cette décision est un prélude à une possible amende de plusieurs dizaines de millions d'euros voire à des astreintes journalières qui alourdiraient considérablement le montant réclamé.

La Bretagne représente 6 % de la surface agricole utile en France. Cinq millions de porcs charcutiers, 600 000 truies, vingt millions de poules pondeuses, 700 000 vaches laitières... s'y concentrent. Ce choix de développement intensif (lié à un remembrement destructeur des bocages, talus, méandres et chevelus des rivières, un drainage de zones humides) a provoqué l'érosion des sols et la dégradation de la qualité de l'eau, des sources à la mer.

Préoccupant. La prolifération de cyanobactéries et le développement d'algues vertes sur les plages sableuses ainsi que sur les vasières sont les signes de l'eutrophisation de l'eau des bassins versants.

Pour lutter contre la pollution agricole, les nitrates, phosphates et pesticides, l'association Eau et rivières de Bretagne¹ s'est penchée sur le maquis réglementaire des trente directives ayant une incidence sur l'eau. Directives transposées, en partie, dans six codes différents, avec effet différé. Il en est ainsi de la directive sur les eaux superficielles destinées à la production alimentaire dite Eaux brutes², de la directive Nitrates, de la directive cadre Eau³.

Eau et rivières de Bretagne a également mis en avant la charte européenne de l'Eau (26 mai 1967) laquelle affirme que « l'eau est un patrimoine commun dont la valeur doit être reconnue de tous. Chacun a le devoir de l'économiser

et d'en user avec soin ».

Pour tenter de modifier le cours des choses, le recours au droit communautaire n'a pas été négligé. En 1992, par exemple, l'association a déposé plainte devant la Commission européenne. Le contentieux, dit des Eaux brutes, visait à dénoncer le développement non encadré des élevages.

Jugement. La plainte a conduit à une condamnation du gouvernement français en 2001 puis en 2007 (et aujourd'hui en 2013). Pour autant, l'État français a continué à faire preuve de laxisme dans l'application de la réglementation des élevages et le traitement des effluents, notamment pour les plans d'épandage au niveau des prêteurs de terres et de la gestion du transport des effluents. De ce fait, les taux de nitrates perdurent dans les nappes phréatiques bretonnes.

D'autres recours ont alors été introduits au plan national. Ainsi, le 3 novembre 2009, la cour administrative d'appel de Nantes reconnaît de « mul-

tiples carences fautives de l'État ». Dans son arrêt, la juridiction rappelle que la « préservation de l'environnement à laquelle [Eau et rivières de Bretagne] participe a été érigée au rang d'objectif à valeur constitutionnelle par la charte de l'Environnement du 1^{er} mars 2005 ».

Malgré l'épée de Damoclès des sanctions de la Commission européenne pour non-respect de la directive cadre Eau, et l'annulation des derniers plans nitrates pris par les préfets bretons, la concentration des élevages perdure avec des seuils de plus en plus élevés, jusqu'à 10 000 porcs par installation avec des plans d'épandage de huit cents hectares sur des zones vulnérables et des milieux sensibles. La Bretagne, péninsule spectatrice de l'Océan, a encore un long combat à mener pour la protection de l'eau. ●

Véronique Michel Gicquel

Administratrice d'Eau et rivières de Bretagne. Avocate au barreau de St-Malo et Dinan
veronique.michel@gicquel-associes.com

1. Association agréée de protection de l'environnement, Eau et rivières de Bretagne vise également la défense des consommateurs et l'éducation à l'environnement. • 2. 75/440/CEE • 3. 2000/60/CE

Grâce à l'Europe...



L'avis de
Pierre-Marie Luciani
Inspecteur des sites 2B
Dreal Corse

Les évaluations d'incidences

De prime abord, le droit européen est un peu loin des préoccupations des gestionnaires. Il a pourtant des répercussions très concrètes sur leur quotidien, en témoigne un arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne qui oppose, le 4 mars 2010, la Commission européenne à la France¹.

L'Union européenne a œuvré pour la mise en place d'un cadre normatif commun à la protection de l'environnement. Un premier acte fondateur était posé par l'adoption de la directive Oiseaux² (1979), suivie quelques années plus tard par la directive Habitats faune flore³ (1992). Le réseau Natura 2000 s'est ainsi formé, avec ses zones de protection spéciale pour les oiseaux (ZPS) et ses sites d'intérêt communautaire (Sic).

L'article 6.3 de la directive Habitats impose d'évaluer les incidences des activités, potentiellement impactantes, conduites sur ces sites Natura 2000.

Or, en 2005, la question du champ d'application de l'évaluation d'incidence, telle qu'appliquée par la France, fait débat au niveau européen. La France avait en effet choisi de lister nationalement (localement depuis 2010) les activités qui doivent faire l'objet d'une évaluation⁴. Avec ce système de listes d'activités, la France avait exclu de l'obligation d'évaluation toutes les activités soumises à un régime propre de déclaration : ICPE, urbanisme, eau... en ne les mentionnant pas dans les listes (ce qu'elle a dû rectifier depuis).

Par ailleurs (probablement sous pression des lobbies), les activités aquacoles, de pêche, de chasse (et cynégétiques d'une manière générale) étaient exclues par une disposition spécifique du code de l'Environnement.

En 2008, la Commission européenne introduit alors un recours auprès de la Cour de justice de l'Union européenne. Celle-ci statue le 4 mars 2010. Elle constate qu'un nombre important d'ac-

tivités sont exclues de l'obligation de réaliser une évaluation d'incidences, soit par omission, soit de manière directe. Or, cette exclusion est contraire à l'article 6.3 de la directive Habitats. La Cour condamne alors la France au motif que la transposition de la directive européenne réalisée en 2001 est insuffisante.

À la suite de cet arrêt, la mention litigieuse, qui écarte explicitement la pêche, la chasse, etc., d'évaluation d'incidences, est supprimée.

Par ailleurs, la France insère une nouvelle clause qui précise que tout document de planification, programme, projet, manifestation, ou intervention peut donner lieu à évaluation, même s'il ne figure pas dans une des listes.

Il suffit pour cela que l'autorité administrative décisionnaire de l'activité s'autosaisisse en motivant sa décision. Un tiers peut également demander à cette autorité d'imposer l'évaluation.

Par défaut, si aucune autorité n'est désignée, l'autorité décisionnaire est le préfet de département⁵.

C'est ainsi que, dans le sud Finistère, le chargé de mission Natura 2000 des dunes et côtes de Trévignon est intervenu afin d'imposer une évaluation d'incidences Natura 2000 au metteur en scène de la série télévisée *Doc Martin*. Le tournage devait avoir lieu sur une plage au moment de la nidification d'hirondelles du rivage. Suite à l'évaluation, le metteur en scène a modifié substantiellement son projet pour limiter l'impact sur l'environnement.

Restent à venir, probablement, des contentieux sur l'appréciation que fera l'autorité administrative de la nature des activités non listées qui doivent tout de même faire l'objet d'une évaluation; contentieux qui devront cette fois être réglés par les juridictions françaises, en se basant sur la jurisprudence et le droit européen. ● **Romain Ecorchard**

Bretagne Vivante
romain.ecorchard@gmail.com

L'atlas des paysages

D'éclinaison concrète et directe de la convention européenne du Paysage, les atlas du paysage sont mis en place par la très grande majorité des régions. La convention de Florence, comme on l'appelle aussi, a été adoptée en 2000 et ratifiée par la France en 2006. Dans notre pays, le paysage est encore perçu comme « subjectif », néanmoins l'Europe a permis de renforcer sa prise en compte dans les politiques publiques. Ainsi, par exemple, les atlas du paysage permettent l'identification et la qualification du paysage. Ils offrent une grille de lecture partagée et permettent une sensibilisation de tous les acteurs impliqués dans leur modification. Ils participent à la compréhension de l'intérêt de bien les gérer, d'un point de vue économique, social et culturel.

Cet outil se décline en termes plus opérationnels au travers des plans de paysage. Par ce biais, la communauté de communes du Cap Corse par exemple souhaite intégrer la prise en compte d'une approche paysagère et architecturale dans la définition de sa politique d'aménagement du territoire. Du reste, le projet de loi-cadre sur la biodiversité, annoncée pour l'automne 2013, contient un volet Paysage. Une avancée... ● pierre-marie.luciani@developpement-durable.gouv.fr

1. CJUE, 4 mars 2010, C 241/08 • 2. Directive 79/409/CEE du 2/05/1979; modifiée 97/49/CE du 29/07/1997; codifiée à droit constant le 30/11/2009. • 3. Directive 92/43/CEE du 21/05/1992 • 4. Liste prévue à l'article L. 414-4 du code de l'Environnement, fixée à l'art. R. 414-19. • 5. Art. L. 414-4 IV bis et R. 414-29 du code de l'Environnement.

LES RÈGLES DU JEU **L'intégration**

la nouvelle tendance européenne ?

À connaître : les principaux financements européens mobilisables pour la nature et les nouvelles règles du jeu pour obtenir ces fonds.

Boris / CC-BY-NC-SA



PRINCIPAUX FINANCEMENTS EUROPÉENS MOBILISABLES POUR LA NATURE

Programme		Volet et axes pertinents pour la nature et la biodiversité	Types de projets financés	Envergure des projets
2007-2013	2014 -2020			
7^e PCRD Programme-cadre pour la recherche et le développement technologique	Horizon 2020	Le volet Environnement du programme Coopération.	Projets de recherche scientifique présentés par des <i>consortia</i> européens avec au minimum trois structures de trois pays membres différents.	Entre < 5 M€ avec quelques partenaires et jusqu'à plusieurs dizaines de millions d'euros et plus de 20 partenaires.
Life+ Instrument financier pour l'environnement	Programme-Cadre Life Il sera rejoint par un programme pour le Climat	Le volet Nature et Biodiversité (pour la période 2014-2020, il s'appellera juste Biodiversité).	Projets de conservation de la nature et la biodiversité avec un volet important d'actions de terrain.	Le budget total moyen des projets. est autour de 2 M€.
Feder Fonds européen de développement régional	Feder	L'axe 4 des programmes opérationnels est généralement celui qui finance les projets de protection de la nature. Ce sera la priorité 6 dans la future programmation.	Études, inventaires, cartographies, actions de restauration, actions d'EEDD, actions de lutte contre les espèces envahissantes, l'animation des Docob...	Les aides varient de < 100 K€ à > 1 M€.
Feader Fonds européen agricole pour le développement rural	Feader	Les axes 2 et 3 des documents régionaux de développement rural sont généralement ceux qui financent les projets de protection de la nature. + Programmes Leader	Paiements agro-environnementaux, mesures agro-environnementales sur les sites Natura 2000, les travaux et actions de conservation des forêts, actions en faveur de la préservation des sols, des paysages, de la diversité génétique.	Les aides varient de quelques milliers à quelques centaines de milliers d'euros en fonction des mesures.
Interreg Programmes de coopération territoriale	Interreg	Il y a presque toujours un axe Développement durable ou Environnement dans les programmes Interreg ; consulter les sites web des programmes.	Projets de coopération avec d'autres régions européennes. Trois types de coopérations existent : transfrontalière (A), transnational (B), interrégional (C). Deux pays européens par projet au moins.	Le budget total moyen des projets est autour de 2 M€.



Benoît Lesquerbault / CC-BY

Depuis deux ans, l'Unité Life pousse les porteurs de projets à présenter des projets « intégrés », c'est-à-dire des projets ambitieux, de durée et de budget importants, qui visent à réunir plusieurs financements européens pour un même objectif afin d'améliorer l'efficacité, la cohérence et la pérennité des actions contribuant à cet objectif.

Dans ce cadre, on pourrait envisager le montage d'un projet Life+ national pour la mise en œuvre d'un Plan national d'actions en faveur d'une espèce. Ce projet mobiliserait, par exemple, des financements Feder pour la réalisation des études et inventaires préalables pour la préparation d'actions de conservation, des financements Life pour les actions de conservation sur le

terrain et ensuite un financement Interreg pour diffuser les bonnes pratiques et développer de nouvelles politiques régionales avec d'autres acteurs européens. Les régions et les fédérations nationales des gestionnaires d'espaces naturels seraient des acteurs particulièrement bien placés pour être porteurs de ce type d'action. Les dispositifs de soutien de

ces projets pourraient être très avantageux dans le futur programme Life 2014-2020 ; reste à voir comment l'Unité Life envisage la coordination des aides avec les autres financements européens (ou si ce sera aux porteurs de projets de se débrouiller !). ● **Kelly Prifti** Enviropea Chargée de mission biodiversité et projets internationaux kprifti@enviropea.com

Loin d'être exhaustif, ce tableau présente les principaux financements européens pour la nature et la biodiversité. Parmi les autres programmes : Best pour les régions ultramarines de l'Europe (il cible la thématique de la nature ultramarine, mais son avenir est incertain), les programmes d'éducation tout au

long de la vie (notamment Leonardo, qui finance les projets de formation professionnelle), les programmes de coopération avec les pays non-européens (l'Instrument de Pré-adhésion, l'Instrument de Voisinage...) ou bien les programmes sur la Culture, la Citoyenneté ou la Jeunesse. ●

Taux de cofinancement	Commentaires	Où se renseigner
Entre 50 % et 75 % selon le type de structure.	Les acteurs de protection de la nature pourraient participer à des projets de ce type en apportant une expertise/des données de terrain, par exemple.	Point de contact à l'Ademe : ncp-pcn@ademe.fr Pour des renseignements généraux, contacter Enviropea : aershova@enviropea.com http://ec.europa.eu/research/fp7/index_en.cfm http://www.eurosfair.prdd.fr/7pc/
50 % jusqu'à 75 % pour les projets ciblant les espèces ou habitats prioritaires des directives Oiseaux ou Habitats.	Le programme Life a la réputation (à juste titre) d'être lourd. Il a l'avantage de financer d'importants projets de conservation sur des périodes assez longues (5 ou 6 ans est possible).	Point de contact au Medde lifeplusfrance@dveloppement-durable.gouv.fr Bureau d'assistance gratuite : Enviropea : kprifti@enviropea.com http://ec.europa.eu/environment/life/funding/lifeplus.htm www.enviropea.com
Le taux de cofinancement dépend de la mesure, du type de structure et de la région (des taux plus élevés, jusqu'à 75 % de cofinancement européen, sont possible pour les Dom).	Les fonds pour la période 2007-2013 sont majoritairement épuisés. Les programmes opérationnels pour la période 2014-2020 sont en cours de rédaction.	Autorité de gestion pour la période 2007-2013 : Sgar, <i>A priori</i> il s'agira des régions pour la période 2014-2020. Les services instructeurs des mesures pour la biodiversité sont généralement les Dreal. http://ec.europa.eu/regional_policy/index_fr.htm Site web « L'Europe s'engage en France » www.europe-en-france.gouv.fr/L-Europe-s-engage Taper « L'Europe s'engage en _____ » (avec votre région) Liste des bénéficiaires du Feder par région http://cartobenef.asp-public.fr
Le taux de cofinancement dépend de la mesure, du type de structure et de la région (des taux plus élevés, jusqu'à 75 % de cofinancement européen, sont possibles pour les Dom).	Les fonds pour la période 2007-2013 sont majoritairement épuisés. Les DRDR pour la période 2014-2020 sont en cours de rédaction.	Site de la DG Agriculture et développement rural http://ec.europa.eu/agriculture/index_fr.htm Site du ministère de l'Agriculture http://agriculture.gouv.fr/pac-developpement-rural-feader Site web « L'Europe s'engage en France » www.europe-en-france.gouv.fr/L-Europe-s-engage Taper « L'Europe s'engage en _____ » (avec votre région)
Le taux de financement varie en fonction des régions des partenaires (autour de 50 % pour les régions de la France métropolitaine, jusqu'à 75 % pour les Dom).	Les fonds pour la période 2007-2013 sont majoritairement épuisés. Les programmes opérationnels pour la période 2014-2020 sont en cours de rédaction.	Site web de la DG Région : http://ec.europa.eu/regional_policy/index_fr.htm Les liens vers les programmes concernant la France sont disponibles sur ce site.



Consultées, une dizaine de régions affirment vouloir bien prendre en compte les enjeux biodiversité dans les programmes Feder. Toutefois la biodiversité n'apparaîtra pas clairement dans les priorités régionales. Les aires protégées devront donc faire valoir leur rôle dans les politiques et programmes opérationnels retenus dans les régions.

Arnaud Bouissou/METL-Medde

SE PRÉPARER À LA NOUVELLE PROGRAMMATION DES FONDS EUROPÉENS 2014 -2020

Les espaces naturels mobilisent peu les fonds européens... Un risque !

Pour accéder aux financements européens dans la nouvelle programmation 2014-2020, les espaces naturels n'auront d'autre choix que de se positionner au sein des différentes politiques territoriales et d'y affirmer leur rôle.

Mobiliser des financements européens pour ses projets locaux suppose d'évoquer les multiples difficultés auxquelles le gestionnaire d'espace naturel doit faire face. Il est fondamental, dans cette phase de changement de programmation budgétaire européenne (2014-2020), de voir comment les espaces naturels de France se comportent dans cette compétition; afin, peut-être, de changer de regard sur cette question. Comme le souligne le tableau

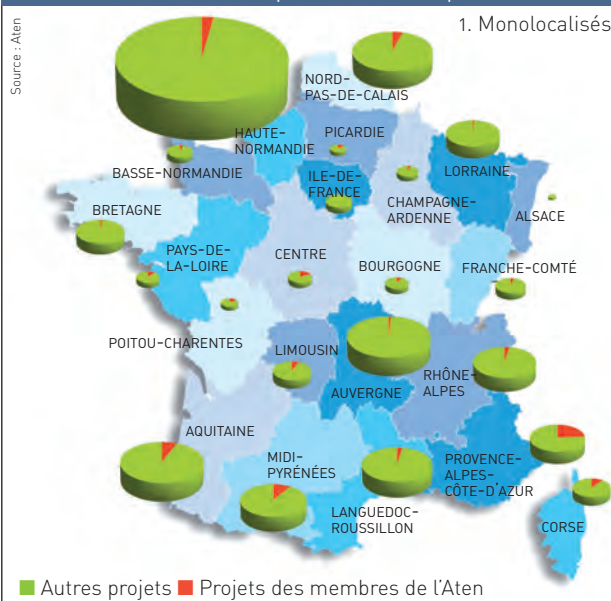
de la page précédente, une diversité de fonds est accessible aux gestionnaires d'espaces naturels. Les chiffres alloués à la France pendant la période 2007-2013 sont impressionnants: 14,4 milliards d'euros

pour la politique de cohésion européenne; 4,5 milliards pour le FSE; plus de 160 millions pour le programme Life+; près de 200 millions pour les mesures Natura 2000 du Feder.

Les gestionnaires d'espaces naturels ont-ils su mobiliser ces fonds européens? Quels enseignements ou outils d'aide à la décision peut-on en tirer? La réponse à ces questions implique d'analyser chaque fonds.

Répartition régionale des projets Feder¹ 2007-2013

Priorités : Environnement/protection des risques et Tourisme



Les membres du réseau des espaces naturels de l'Aten sont porteurs d'environ 1,37% des 70 000 projets Feder portés par la France sur la période 2007-2012 (soit 722 projets dits monocalisés et 240 projets multocalisés). 92% de ces projets s'inscrivent dans le domaine prioritaire environnement et prévention des risques.

Mobilisation des fonds. Si les fonds FSE n'ont pratiquement pas été mobilisés, en ce qui concerne le programme Life+, les membres du réseau des espaces naturels ont coordonné six projets, tous sur le volet Nature et biodiversité (6/14). Globalement, la France n'a d'ailleurs consommé que 67% de son enveloppe, et ce malgré la conduite de cinquante-cinq projets. Près de 43 millions d'euros, ciblés initialement par la Commission européenne pour des projets français, ont alors été attribués aux autres pays. C'est le cas notamment de l'Italie et l'Espagne qui avaient reçu de meilleurs scores pendant l'évaluation et dont les allocations étaient épuisées.

EN CHIFFRES

Entre 1,1 et 1,5 milliard d'euros.

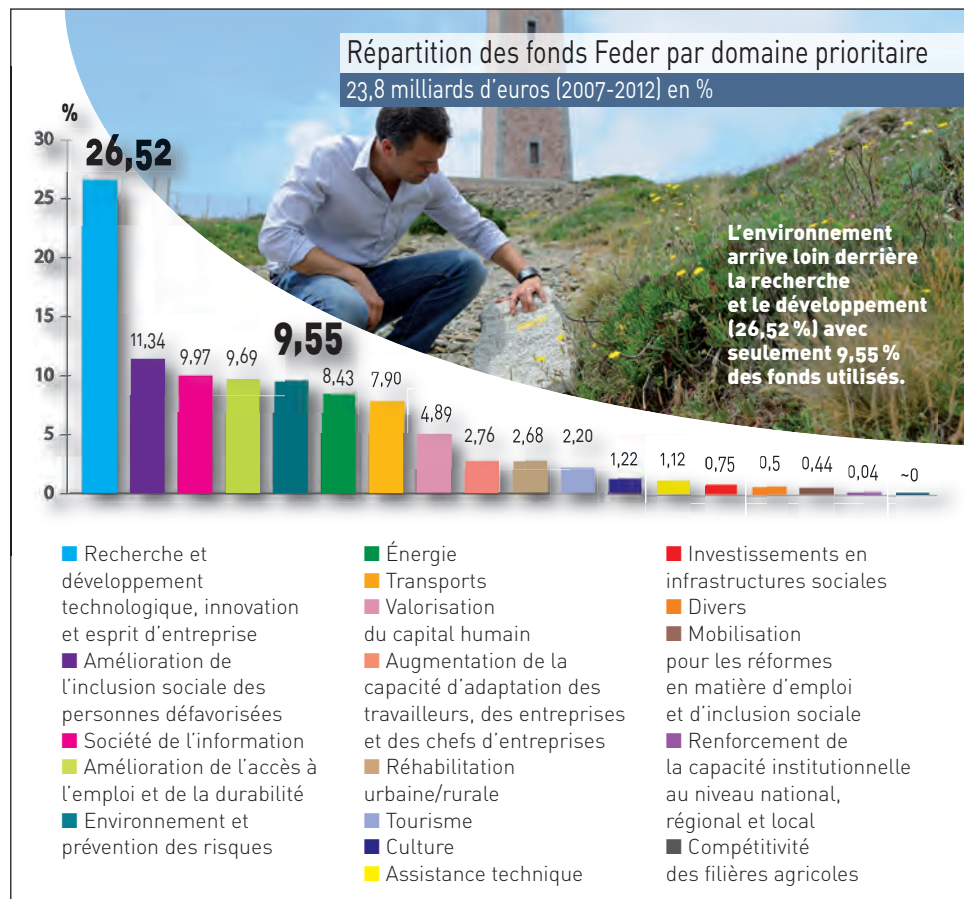
C'est le montant du budget annuel nécessaire pour les politiques en faveur de la nature, ont estimé les préfigurateurs de l'Agence française pour la biodiversité. •

- Concernant les contrats de mesures agri-environnementales territorialisées (MAET) Natura 2000, près de 22 000 ont été réalisés par la France. Ils mobilisent près de 108 millions d'euros pour Natura 2000 dont 51 millions de fonds Feder.

- Les fonds Feder sont sans aucun doute la source la plus importante de financements européens pour les espaces naturels. Sur la période 2007-2013, près de 1000 projets ont été conduits par plus de 160 structures de gestion d'espaces naturels.

Ces projets représentent un montant total de 390 millions d'euros (graphique ci-dessus). Ils ont été financés à 42 % par des fonds européens (soit 153 millions d'euros équivalent à 1,2 % des montants Feder). Ce constat démontre un réel savoir-faire. Et pourtant, sur les douze priorités du programme Feder 2007-2013, les projets montés par les réseaux membres de l'Aten sont très majoritairement (95 %) concentrés sur les priorités Environnement/protection des risques (84 %) et Tourisme (11 %). L'utilisation des autres domaines prioritaires, qui représentent pourtant les plus grandes enveloppes, est anecdotique.

Est-ce à dire que les espaces naturels ne contribuent pas aux autres priorités de développement régional ?



Disparités. On constate aussi de très importantes disparités régionales (carte ci-contre), du point de vue du montant des enveloppes consacrées à la priorité Environnement et Protection des risques. C'est également le cas du point de vue de la part de ces enveloppes mobilisées par les espaces naturels.

D'une manière générale (au terme de la programmation 2007-2013), le taux de consommation des enveloppes Environnement et protection des risques est de l'ordre de 70 % !

Sans mobilisation forte et concertée des espaces naturels, il est probable que les lignes de financement sur les priorités de la nature et de la biodiversité soient réduites dans la programmation 2014-2020. Pour collecter des fonds, il faudra montrer que les espaces naturels sont capables d'être acteurs sur les autres objectifs prioritaires, tels que Recherche, Transition énergétique, Solidarité. L'ensemble

de ces données peut utilement être ramené à la place occupée par les espaces naturels protégés en France.

Ils représentent environ 17 % du territoire français et, plus ou moins, 8 % de la population française.

À comparer également avec les 1,5 milliard de dépense publique totale annuellement affectée à la protection de la biodiversité et des paysages.

Les règles du jeu vont donc changer, la compétition sera accrue, les procédures plus strictes et les co-financements plus difficiles à mobiliser. De plus, les conditionnalités d'accès aux fonds Feder s'orientent sur le développement des approches « appel à projet » et « projets intégrés », les espaces naturels protégés n'étant (pour les vingt-huit États membres) qu'un des outils de protection de la biodiversité. Aussi, les difficultés de procédure souvent évoquées ne

sont en fait vraisemblablement que la partie immergée de l'iceberg. Face à cette mutation profonde, les réseaux doivent valoriser leur place dans différentes politiques régionales (schémas régionaux de biodiversité bien sûr, mais aussi transport, tourisme, recherche, solidarité...). Ils doivent également affirmer leur complémentarité avec d'autres partenaires territoriaux. La préparation des réseaux d'espaces naturels à la nouvelle période 2014-2020 est fondamentale.

L'expérience de près de 1000 projets portés ces cinq dernières années doit être une source de confiance pour aborder cette nouvelle programmation. Elle sera salutairement étayée par une mobilisation concertée des réseaux, tant à l'échelle nationale que régionale. •

Emmanuel Thevenin
Aten Responsable pôle développement

Contact : emmanuel.thevenin@aten.espaces-naturels.fr



Prairie paratourbeuse • Aline Corbeaux

Formation d'un agriculteur • PNRM

Le PNR du Morvan est impliqué dans les différents dispositifs agri-environnementaux depuis 1995.



Christine Dodelin

RENCONTRE AVEC
ISABELLE CIVETTE

Chargée de mission Espaces naturels remarquables. PNR du Morvan

« En Bourgogne, les services de l'État ont choisi de financer **des projets hors zone Natura 2000** »

Depuis 2007, en partenariat avec les chambres d'agriculture bourguignonnes, le Parc naturel régional du Morvan engage sept mille hectares de prairies remarquables dans un projet agri-environnemental. Celui-ci mobilise des mesures à obligations de moyens sur les parcelles humides et le bocage; ainsi que des mesures à obligations de résultats sur les prairies sèches.

vironnement pour la période 2007-2013. Et, afin de pouvoir accompagner des projets territoriaux en dehors des sites Natura 2000, sur les thématiques Érosion, paysage et biodiversité, la ligne « autres enjeux » de l'axe 2 du Feader¹ a été pourvue à hauteur de 6 160 000 euros. Il a aussi été convenu que, si les crédits n'étaient pas consommés, ils seraient basculés vers l'axe 3 : Amélioration de la qualité de vie dans les zones rurales et encouragement de la diversification des activités économiques. C'est ce qui se produit actuellement.

C'est une « chance » financière que n'ont pas tous les territoires ?

Effectivement. Le parc du Morvan, qui travaille en réseau avec les autres parcs naturels régionaux, a pu constater que cette possibilité n'avait pas été offerte à tous, loin de là.

Cette « chance » donnée au Morvan a-t-elle permis de répondre aux enjeux du territoire auxquels l'outil MAET pouvait prétendre ? Dans la limite des moyens financiers et humains...

Utilisées de cette façon, les MAET ont permis de mieux faire accepter le dispositif Natura 2000 sans en dénaturer le fond.

En effet, des cahiers des charges plus exigeants, mais aussi mieux rémunérés, ont pu être mobilisés pour les sites Natura 2000 plus remarquables.

Le parc a-t-il gagné en efficacité ?

Disons qu'il a gagné en reconnaissance. Les agriculteurs ont apprécié son rôle dans cette opération. Ils ont également apprécié l'investissement humain, qui a pris la forme d'une animation de terrain. Un accompagnement personnalisé des agriculteurs a été mis en place, y compris sur les aspects administratifs du dossier. Le parc a été conforté dans ses missions agri-environnementales. Par ailleurs, un ré-

Comment le Parc naturel régional du Morvan a-t-il pu mobiliser des mesures agri-environnementales (MAET) ailleurs que sur les zones Natura 2000 de son territoire ?

En Bourgogne, la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt a souhaité élargir les secteurs d'affectation des fonds pour accompagner des projets territorialisés. La décision a été prise à l'issue d'un processus de concertation. La politique de développement rural s'est alors vue largement dotée de crédits structurels européens Feader.

Vous dites largement... Pourriez-vous préciser des ordres de grandeur ?

Trois cent trente-huit millions d'euros ont été majoritairement affectés à la gestion de l'espace et l'amélioration de l'en-

Le parc a donc saisi cette chance ?

Il convenait de ne pas abandonner des secteurs agricoles à enjeu, sur lesquels des efforts ont été faits depuis 1995. Profitant de dotation exceptionnelle de la ligne « autres enjeux », le parc a donc mobilisé les MAET au-delà des sites Natura 2000.

Nous avons également mobilisé des moyens humains, au-delà des animateurs des sites Natura 2000, pour permettre la contractualisation sur plus de 2 600 parcelles (îlots ou sous-îlots de la politique agricole commune) après expertise de terrain. Ainsi, 43 % des parcelles engagées depuis 2007 sur le Morvan sont situées en dehors des sites Natura 2000.

seau très humanisé s'est constitué autour du dispositif. Les agriculteurs ont perçu le parc comme un allié.

Que retenir-vous de cette expérience ?

Elle nous montre que l'approche territoriale est indispensable mais qu'elle ne suffit pas. Si l'on veut mener à bien des projets cohérents et solides, il faut savoir faire du « sur mesure » et travailler à l'échelle d'une exploitation ; même si cette dernière a peu de parcelles remarquables.

En effet, la parcelle visée est forcément en interrelations avec les autres. Il semble donc plus « durable » d'adapter les pratiques sur les parcelles visées plutôt que de financer des engagements sur quelques parcelles, sans cohérence avec le reste.

Et plus globalement, quelle analyse critique faites-vous d'une telle programmation ?

Le danger serait de devenir des « chasseurs de financements ». En répondant uniquement à des enjeux identifiés dans la politique agricole commune, nous risquons de devenir des opportunistes financiers. Les financements trop fléchés peuvent compromettre les dynamiques et, au final, l'acceptation locale des projets.

Il nous semble plus important d'agir dans le cadre d'une stratégie territorialisée globale. Et de ne pas perdre de vue ses objectifs premiers.

Ce qu'il faudrait également, c'est sortir de la rigidité. Accompagner un projet émergent, c'est pouvoir répondre présent au moment où un besoin est exprimé et faire remonter les actions du territoire.

Cela s'avère plus efficace que d'imposer des cadres de dépenses descendants avec des calendriers contraints, souvent peu appropriés pour l'émergence de dynamiques locales. Il faut laisser du temps au territoire pour préparer et animer un dispositif. ●

isabelle.civette@parcdumorvan.org

1. Depuis le 1^{er} janvier 2007, la politique de développement rural, 2^e pilier de la politique agricole commune, est financée par un fonds unique : le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader). Avec cet outil, l'Union européenne contribue à la réalisation des 3 objectifs suivants : Amélioration de la compétitivité de l'agriculture et de la sylviculture (axe 1) • Gestion de l'espace et amélioration de l'environnement (axe 2) • Amélioration de la qualité de vie dans les zones rurales et encouragement de la diversification des activités économiques (axe 3).

vers un seul réseau de gestionnaires européens pour la nature

Au fil des ans, les gestionnaires français d'espaces naturels se sont impliqués dans deux réseaux européens proches mais complémentaires : Europarc¹ et Eurosite². Chacun a sa culture, son histoire.

Europarc, qui regroupe un plus grand nombre de membres, est notamment connu pour le portage de la « charte européenne du Tourisme durable ».

Eurosite, de son côté, a une longue tradition d'échanges de pratiques de terrain (*workshops*).

Sous l'impulsion de leurs membres et en particulier des gestionnaires français très présents dans les deux réseaux, Europarc et Eurosite envisagent une fusion afin d'éviter les doublons et de mieux répondre aux attentes pas toujours satisfaites (veille, lobby, échanges techniques...).

Un comité de travail issu des deux associations (*Organisational Development Committee*) prépare cette transition : définition des objectifs communs, des spécificités, analyse des ressources humaines et financières... Un cabinet international d'avocats est missionné grâce à une aide du ministère français en charge de l'écologie afin d'étudier les différentes options juridiques et les risques associés. Il a rendu son rapport début juillet 2013.

La création d'une nouvelle entité juridique plus efficace et efficiente en remplacement d'Eurosite et d'Europarc est proposée. Elle pourrait être basée en Allemagne afin de limiter les risques financiers.

Cette proposition d'un seul « Réseau européen pour la nature » est soumise aux deux assemblées générales respectives : du 25 au 28 septembre en Pologne pour Eurosite ; du 9 au 11 octobre en Hongrie pour Europarc.

Toutes les conditions sont réunies pour créer un grand réseau européen de gestionnaires d'espaces naturels plus efficace dès le 1^{er} janvier 2014 (un appel à idée pour le nom va être lancé). Il ne reste plus qu'à transformer l'essai. ●

Yves Verilhac Secrétaire général d'Eurosite
Directeur de l'Aten

1. www.europarc.org - 2. www.eurosite.org



Entrez en réseau

Eurosite

La mission d'Eurosite est d'échanger, améliorer et promouvoir l'expertise en matière de gestion des sites pour la nature, dans toute l'Europe. C'est l'un des plus importants réseaux paneuropéens, regroupant en son sein des organisations gouvernementales et non gouvernementales et des organismes privés. On compte 61 membres provenant de 21 pays.

+ <http://www.eurosite.org/fr>

Europarc

Fondée en 1973, sous le titre de Fédération des parcs naturels et nationaux d'Europe, la fédération Europarc compte 400 membres. Ceux-ci comprennent des espaces protégés, des administrations publiques, des ONG et des entreprises dans 35 pays. Europarc vise à faciliter leur coopération.

+ <http://www.europarc.org>

Euromab

Euromab est le plus vieux et le plus grand réseau *Man and biosphere*. Il regroupe 52 pays dont le Canada et les USA ainsi que 289 réserves de biosphère.

+ <http://mic.fr/cguu>

Réseau alpin

Alparc est le réseau alpin des espaces protégés. Il rassemble toutes les catégories des espaces protégés de grande taille dans le périmètre de la Convention alpine. Il permet depuis 1995 un échange intense entre les parcs alpins, les réserves naturelles, réserves de biosphère, zones de tranquillité et d'autres formes de protection (organismes de protection de la nature, acteurs locaux, populations, scientifiques...).

+ <http://mic.fr/cguu>

Comment
on fait ?

Le montage de projets européens nécessite veille, compétences et mise en réseau. Une organisation spécifique s'impose.

S'organiser pour monter des projets



Saint-Guilhem-le-Désert, Gorges de l'Hérault. Labellisé Grand site de France en 2010

Yann Le Morig / CC-BY-NC-ND



SAMUEL JAULMES

Responsable du service Prospective territoriale, Communauté de communes Vallée de l'Hérault Grand site de France Saint-Guilhem-le-Désert, Gorges de l'Hérault

« Une mission dédiée à l'ingénierie financière et la création d'un guichet unique : demande de subventions »

La communauté de communes Vallée de l'Hérault a, très tôt, mis en place une stratégie lui permettant de tirer le meilleur des programmes européens. Elle a ainsi initié une cellule tournée vers la recherche de financements. Une mission, dédiée à l'ingénierie financière au sein de ses services, réalise les demandes de subventions.

La création d'un guichet unique a abouti au recrutement d'un personnel spécialisé en ingénierie financière lequel facilite le travail avec les partenaires administratifs et financiers de la communauté de communes. Cette mission (qui n'est pas exclusivement dédiée aux financements européens) intervient sur toute la chaîne du projet. Elle identifie les sources de financements disponibles (en vérifiant leur compatibilité avec les projets proposés), elle réalise le montage et le dépôt du dossier, elle suit l'exécution de la convention (une fois le financement obtenu).

Le caractère généraliste de la mission permet de faire correspondre l'ensemble des financements mobilisés autour d'un projet (Europe, État, collectivités) et de systématiser le recours aux financements européens. La mission est également

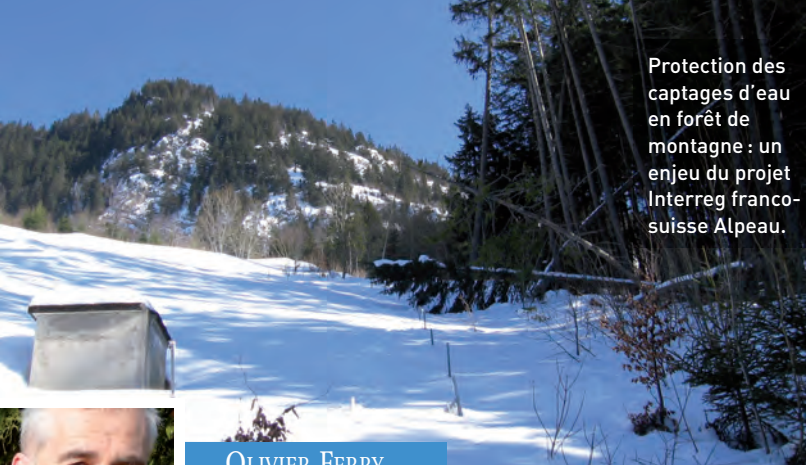
en capacité de positionner les projets de la collectivité dans le cadre d'appels à projets de l'Union européenne.

Ce guichet permet également aux partenaires administratifs et financiers d'avoir un interlocuteur compétent sur les fonds et programmes européens. Il autorise le travail de réseau et la veille permanente.

Monter un projet européen nécessite en effet de bénéficier des bonnes informations au bon moment. Le travail repose donc sur une veille systématique des opportunités financières de l'Union européenne.

Cette ingénierie couplée au travail d'anticipation financière (programmation financière pluriannuelle) a permis d'obtenir des crédits européens en renfort du Grand site de France Saint-Guilhem-le-Désert Gorges de l'Hérault. Les fonds obtenus nous ont notamment conduits à réaliser des investissements pour la communauté (création d'un musée de l'argile) et ses communes (requalification de centres anciens) et des études préalables à ces investissements (schéma d'interprétation du patrimoine...) ●

Samuel.jaulmes@cc-vallee-herault.fr



Protection des captages d'eau en forêt de montagne : un enjeu du projet Interreg franco-suisse Alpeau.



OLIVIER FERRY

Directeur développement ONF Rhône-Alpes

JL Mabboux - ONF



Plateau de Montselgues (Ardèche) concerné par le programme Life préservation des landes, tourbières et chauves-souris.

HERVÉ COQUILLART

Directeur Cen Rhône-Alpes

Cen Rhône-Alpes



« Une cellule Europe nous permet de construire et conduire les projets »

Afin de mobiliser les fonds européens, l'ONF Rhône-Alpes a constitué une « cellule Europe » au début des années 2000. Formée de personnels spécialisés, cette équipe assure une veille en s'enquérant des différents programmes existants, des budgets, des contenus éligibles... Ses agents sont ensuite à même d'intervenir sur le contenu des programmes retenus.

L'équipe assure également le montage de projet : un savoir-faire spécifique qui conditionne la réussite ultérieure. La conduite du projet relève également de ses compétences, de même que le reporting administratif et financier qui mobilise des compétences très spécialisées, du fait de la complexification des règlements.

Ces savoir-faire sont valorisables pour tous les types de financements européens : des plus complexes (Life, Interreg, Feder...) aux plus simples (Feader, Leader...).

Dix ans d'expérience permettent de dire que la veille et le montage sont des missions à temps partiel qui nécessitent une forte disponibilité en phase active et un fort niveau de spécialisation pour le montage. La conduite de projet peut occuper un plein temps pour des dossiers complexes ; pour ceux-ci, il convient de prévoir des personnes distinctes pour le montage, la conduite, et le reporting financier. En effet, le cumul des fonctions – et le stress induit – peut conduire à un certain épuisement.

Cette organisation a permis de soutenir un flux de projets de taille moyenne et petite (Natura 2000 sur l'accueil du public, sur la desserte forestière, etc.) ainsi que plusieurs grands projets structurants comme la restauration des milieux aquatiques remarquables ou la synergie entre biodiversité et développement local...

Cette équipe est également venue en appui des collectivités locales, leur permettant de mobiliser des financements européens avec des facilités appréciables.

Pour augmenter ses capacités de montage de projets, l'ONF a mis en place une formation sur trois jours, laquelle a ensuite été ouverte aux partenaires extérieurs. Des prestations de montage de projets au profit de partenaires ont également été réalisées.

Ces appuis ont conduit à une certaine diffusion de l'expertise hors de la cellule Europe, pour le plus grand bien des thématiques environnementales soutenues. ●

olivier.ferry@onf.fr

« Une personne de l'équipe administrative est spécialisée Europe »

Durant les dix dernières années le Cen Rhône-Alpes a travaillé sur cinq projets Life Nature. Pourquoi une telle fidélité à ce type de projets réputés compliqués à monter et lourds à gérer ? Nos multiples partenariats techniques et territoriaux nous positionnent au centre du jeu des acteurs capables de porter de tels projets, et nos expériences antérieures des Life nationaux (Loire, tourbières, pelouses sèches...) apportent un savoir-faire précieux.

Les volets administratifs et financiers sont des éléments importants du montage et les règles de gestion précises et rigoureuses doivent être suivies durant tout le projet. Pour bien maîtriser ces outils et capitaliser notre expérience, nous avons progressivement spécialisé une personne de l'équipe administrative et financière sur les programmes européens. La bonne appropriation des divers outils liés au programme Life (reporting, suivi des temps de travail, organisation des sous-traitances...) est déterminante pour bien ajuster le projet lors du montage et pour accompagner la prise en main de ces outils par les partenaires.

Nous consacrons au moins une année entière au montage de chaque projet. Un temps nécessaire pour assurer sa maturation, la cohésion entre les partenaires, l'adaptation aux priorités de l'Union européenne, mais aussi pour obtenir les engagements financiers nationaux. Cet investissement est toujours assuré par un cadre expérimenté ayant déjà porté des projets Life.

Nous sommes convaincus qu'il ne faut pas s'engager dans un projet Life Nature pour financer quelques actions d'un Docob. Un Life Nature doit être un programme ambitieux, opérationnel et innovant. On s'y engage en sachant que l'on en ressortira transformé : professionnalisme des équipes, méthodes de travail rigoureuses, organisation solidaire des acteurs territoriaux, prise en compte de nouvelles problématiques...

Tout Life Nature est le point de départ de dynamiques nouvelles qui marquent durablement le territoire et génèrent des programmes d'actions innovants. C'est l'effet starter souvent affiché comme l'une des ambitions d'un Life. ●

herve.coquillart@espaces-naturels.fr

RESSOURCES HUMAINES

Un métier (nouveau) pour booster les performances de son organisation

Chargé de mission Europe, un nouveau métier ? Lequel ? Quelles compétences réclame-t-il et pour quoi faire ? Synthèse pour une vision d'ensemble...

Fiche de fonction

chargé de mission programmes européens

MISSIONS ET ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES

Monter et animer des projets d'envergure

Identifie les financements mobilisables en appui au chargé de mission ou agent RN concerné pour l'aider à concevoir un projet au plan technique • **Orienté la rédaction** du projet, aide à l'émergence de l'action • **Recherche des financements** adaptés aux objectifs • **Assure la rédaction** du projet jusqu'au financement en lien avec l'agent RN concerné • **Anime des réseaux** (techniciens des services scientifiques d'espaces protégés, institutions, chercheurs, laboratoires) dans son domaine d'activités • **Gère** le cas échéant un volet coopération internationale (formalise une stratégie, fait émerger les projets de partenariats, construit et anime des actions en lien avec des partenaires internationaux) • **Participe à des réseaux** régionaux ou nationaux dans son domaine • **Participe à l'évaluation** des actions conduites • **Effectue une veille** prospective quant à la préparation de futurs programmes européens.

Assurer le suivi administratif et financier des dossiers

Assure le montage de projets européens (Feder, Life, Interreg...) et les gère le cas échéant au plan technique et financier • **Coordonne les programmes** en lien avec les autorités de gestion et de paiement Leader, les collectivités du territoire de la RN ou des RN • **Anime les comités techniques** et de programmation • **Assure un suivi** au jour le jour des dossiers en termes de respect de budget, conformité des dépenses, respect de l'échéancier (rapport et justificatif du temps affecté au projet), en lien avec le responsable administratif et financier pour le volet comptable • **S'assure que la communication** soit faite sur les programmes (actualisation des supports de communication, diffusion des résultats sur le contenu et dans la forme, événements divers) en lien avec le chargé de communication.

Assurer une veille prospective et développer le mécénat

Assure une veille générale (appels à projets pour que la RN puisse se positionner, actualités du monde économique...) • **Facilite le financement** de la part des entreprises privées, des fondations (recherche de mécènes, appui au montage de dossier, suivi des actions...).

COMPÉTENCES ASSOCIÉES

Savoirs

Connaissance des dispositifs spécifiques aux programmes européens (Leader, Feder, Interreg, programmes Life, etc.) • **Contexte et acteurs** en termes de financements (collectivités, institutions...).

Savoir-faire

Montage de projets (planification, suivi et évaluation) • **Expérience** dans la constitution des dossiers de programmes européens et de projets complexes • **Conduite** de projet • **Recherche** de financements • **Maîtrise** de l'anglais écrit/oral.

Savoir-être

Capacité d'analyse • **Organisation**, coordination • **Rigueur**.

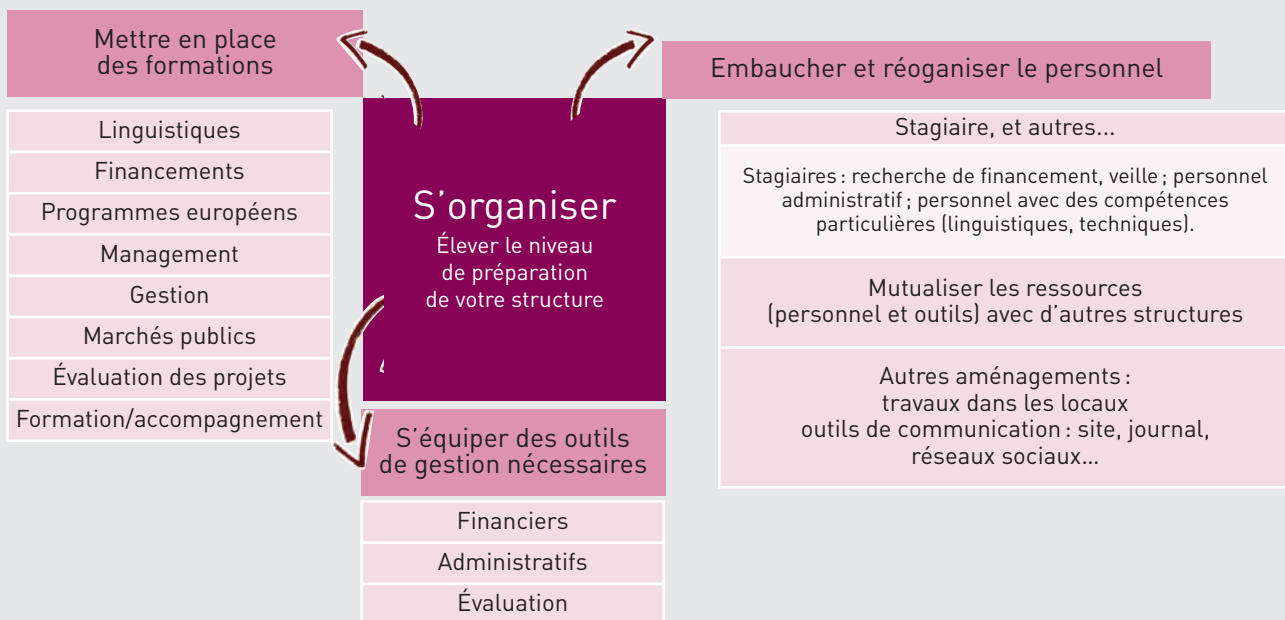
Naviguer en « eaux européennes » nécessite de maîtriser des savoirs spécifiques. Depuis quelques mois, le référentiel métier de Réserves naturelles de France décortique donc cette mission. Il nous offre quelques repères sur ses contenus et les compétences qu'il convient de déployer pour être à la hauteur d'un tel poste.

Finalité de la fonction. La fonction « Mission programmes européens » appuie la réserve naturelle dans ses projets de développement au travers de partenariats et des financements par les fonds européens. Ceci afin de contribuer à la réalisation des missions de la réserve.

Le chargé de mission monte, anime et développe des projets d'envergure à l'échelle départementale, régionale ou internationale en lien avec un grand nombre de partenaires. Bien qu'administratif, le métier a vocation à agir sur la conservation du patrimoine de la réserve naturelle (ou de plusieurs réserves). Le titulaire du poste intervient potentiellement pour un organisme gérant plusieurs réserves sur une région donnée. Cette fiche est en lien avec les fiches métiers « Responsable administratif et financier » et « Conservateur ». ●

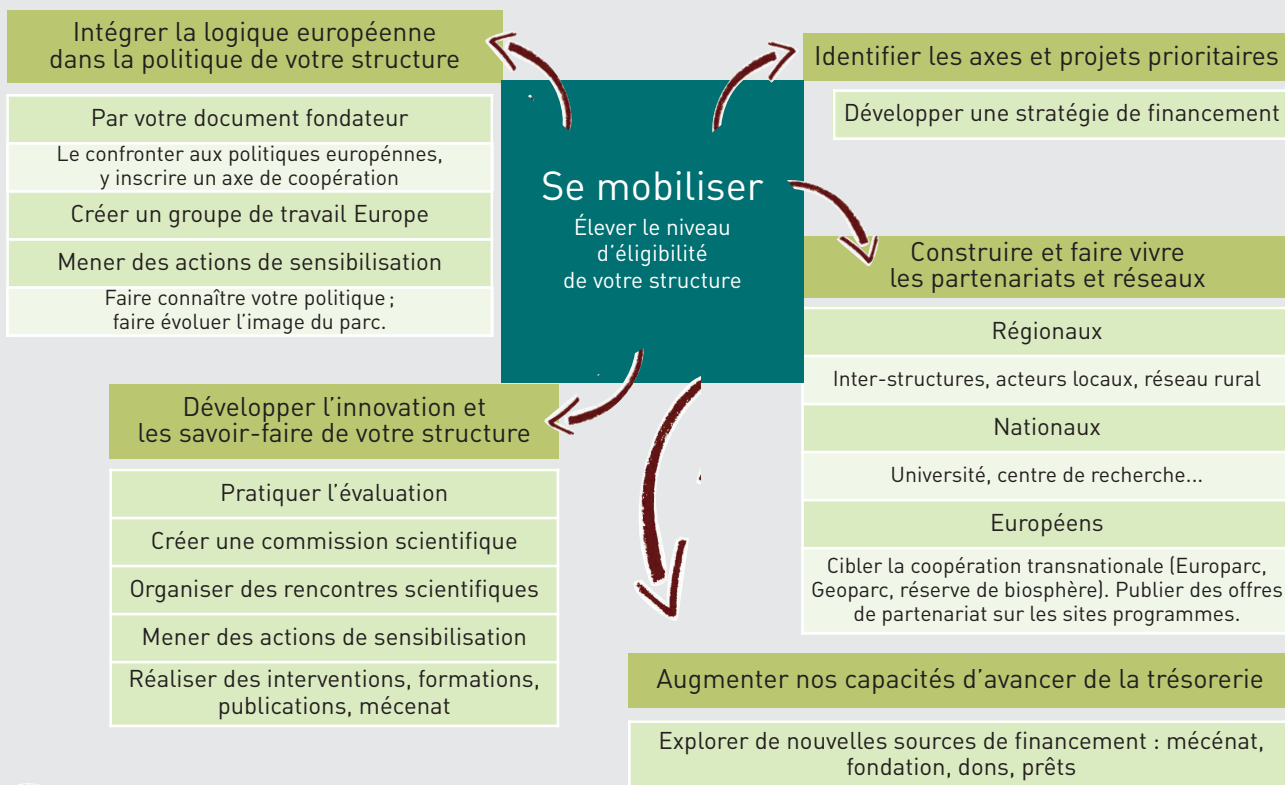
Coup de pouce

À suivre... les rencontres et formations organisées par l'Aten et destinées à ceux qui souhaitent se lancer dans un projet européen. On y trouve par exemple des appuis techniques liés à la programmation des fonds européens. <http://jet.espaces-naturels.fr> Une formation « Pratique professionnelle » de l'anglais est également organisée en Angleterre.



Êtes-vous prêts ?

Un petit guide opérationnel à l'usage des équipes a été développé par l'Aten. Il permet de n'oublier aucune piste de travail et de réflexion afin de rendre sa structure efficace dans le domaine de la recherche de financements européens. À lire en détail sur le site de Parc nationaux de France : <http://www.parcnationaux.fr/Apprendre-Comprendre/Fonds-europeens>



Pour poursuivre !

Trouver la bonne information, savoir la partager, et savoir positionner son projet dans les cadres et politiques définies par le bailleur, représentent le premier niveau d'expertise indispensable. Les règles de mobilisation des fonds Feder qui seront gérés par les régions ne sont pas encore établies. Les adresses données dans ce numéro sont à suivre avec beaucoup d'attention pour s'informer. De même, pour le Feder, les programmes opérationnels régionaux devront constituer une base documentaire fondamentale pour agir. **Rendez-vous page 25... ●**



La loi définit le handicap dans toute sa diversité : « constitue un handicap, toute **limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société** subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou trouble de santé invalidant ».

Article 2. Loi du 11/02/2005

Intégrer le handicap au travail ?

Les gestionnaires d'espaces naturels portent des valeurs en faveur de l'accueil de personnes handicapées. Mais les métiers de la nature sont-ils adaptés ? Et pourquoi pas ? Leur embauche peut même s'avérer être un atout.

La loi encourage l'embauche de personnes handicapées et l'octroi d'aides financières (voir encart) veut stimuler le passage à l'acte. L'écoute de travailleurs en situation de handicap révèle pourtant que ces personnes revendiquent la normalité : « Pourquoi bénéficier de passe-droit quand on est compétent ? » Leurs employeurs vont dans le même sens : comme avec tout salarié, il y a de bonnes et de mauvaises expériences, des relations d'équipes réussies, d'autres moins... La frontière entre handicapé et valide est sans doute plus floue qu'il n'y paraît, même si la législation cherche à la codifier. Ainsi, dans la Réserve naturelle du

Marais du Vigueirat, une agent d'accueil a été recrutée sur la seule base de ses compétences. « Après quinze ans d'expérience dans le tourisme, elle avait le profil idéal pour assurer l'accueil du public », explique sa responsable hiérarchique, Caroline Meffre.

Son embauche, un atout. Caroline Reyss est en fauteuil, et voici trois ans maintenant qu'elle travaille pour la réserve. Son employeur considère son embauche comme un atout. « Ma pratique du site me permet de parler en connaissance de cause aux visiteurs à mobilité réduite. Ils se tournent plus facilement vers moi. »

Quant à ses collègues, ils n'hésitent pas à lui demander conseil pour la mise en place de certains équipements. Sans compter que sa présence donne une bonne image du site : « On voit qu'il est accessible, que l'équipe de la réserve est ouverte, à l'écoute. »

Il n'en reste pas moins que l'embauche de personnes handicapées aux Marais relève prioritairement d'une politique de management cherchant à mettre en valeur les aptitudes des agents. « Nous n'avons



EN PRATIQUE

Aides à l'embauche

Les employeurs peuvent bénéficier d'aides à l'embauche d'un travailleur handicapé.

- **Embauche en emploi d'avenir.** Cumulable avec la subvention de l'État (47 % du taux horaire brut du Smic), cette aide s'élève à 6900 € pour la 1^{re} année et à 3400 € pour la 2^{de}.
- **Aide visant à favoriser le maintien** dans l'emploi des personnes handicapées en fin de carrière obligées de réduire leur activité. Ainsi, si un salarié en CDI âgé d'au moins 52 ans réduit son temps de travail (en conservant au moins un mi-temps) sur demande du médecin du travail, mais que l'employeur conserve son salaire, il peut obtenir une aide de • 4 000 €/an si la réduction est comprise entre 20 et 34 % du temps de travail • 6 700 €/an pour une réduction de 35 à 50 %.
- **Aide à l'insertion professionnelle** pour le recrutement des personnes handicapées les plus en difficulté : personne âgée de 45 ans et plus ; demandeur d'emploi ayant travaillé moins de 6 mois dans les 12 mois précédant son recrutement ; personne sortant d'un établissement du secteur protégé ou adapté. Pour l'embauche d'une telle personne en CDI ou en CDD d'au moins 12 mois, l'employeur peut bénéficier, sur la prescription du service Cap emploi, d'une aide de 2 000 € pour un temps partiel (16 h minimum) ou de 4 000 € pour un temps plein. Cette aide peut être accordée en cas d'embauche en CDD de 6 à 11 mois. Son montant est réduit, selon la durée du travail, à 1 000 ou 2 000 €. ●

Discrimination positive

« Tout employeur du secteur privé, occupant au moins vingt salariés, doit employer dans une proportion de 6 % de son effectif salarié des travailleurs handicapés » stipule la loi pour l'Égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Cette loi du 11 février 2005¹, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2006, s'applique également dans la fonction publique depuis la fin de l'année 2012. Tout employeur public qui emploie plus de vingt équivalents temps plein est assujéti à l'obligation d'effectuer chaque année une déclaration annuelle en ligne qui s'effectue sur la plateforme du Comité national du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP). www.fiphfp.fr Cette déclaration permet de calculer le taux de travailleurs handicapés et assimilés. Si ce taux n'est pas atteint, elle indique à l'employeur le montant de la contribution qu'il doit verser en compensation au FIPHFP. En contrepartie, le FIPHFP accompagne tout employeur qui mène la politique nécessaire pour atteindre ce taux de 6 % par l'intermédiaire de divers financements (aides ponctuelles, conventions).

Le principe de non-discrimination est imposé par le code du Travail : « Aucune personne ne peut être écartée d'une procédure de recrutement ou de l'accès à un stage ou à une période de formation en entreprise et aucun salarié ne peut être sanctionné, licencié ou faire l'objet d'une mesure discriminatoire en raison de son état de santé ou de son handicap. En revanche, les différences de traitement fondées sur l'inaptitude constatée par le médecin du travail en raison de l'état de santé ou du handicap ne constituent pas une discrimination illégale dans la mesure où elles sont objectives, nécessaires et appropriées. » ●

1. Loi n°2005-102 du 11 février 2005.

Véhicule électrique permettant le parcours des espaces naturels au personnel handicapé moteur.

Laurent Mignaux / METL-Medde



pas fait de calcul de quota, ni de listes de postes accessibles. Nous ne faisons de discrimination ni positive ni négative!», continue Caroline Meffre. «Même si on le souhaitait, je pense qu'il y a beaucoup de métiers de la nature où il n'y aurait tout simplement pas de candidat».

Et de narrer comment un agent déficient cardiaque et passionné d'ornithologie a été embauché. Il a passé cinq ans à gérer la buvette du site, après vingt ans dans la restauration, mais il avait aussi participé aux différents suivis naturalistes, dans les limites physiques permises par son handicap.

Ces histoires encourageantes ne sauraient gommer les difficultés : «Les valides marquent souvent une surprise, quelquefois de l'appréhension, souligne l'agent d'accueil. Mais je m'attache à relaxer les gens.» La situation est peut-être facilitée car les Marais du Vigueirat développent, depuis plus de dix ans, de nombreux projets visant à rendre la nature accessible à tous les publics, qu'il s'agisse de familles, de personnes âgées, de personnes handicapées.

Modus vivendi. Le handicap peut prendre bien des formes : qu'on songe par exemple au déficit auditif ou visuel, ou au handicap ponctuel suite à un accident... Jean-Gabriel Ferrando, chargé de mission au PNR du Morvan, aime rappeler qu'il serait réducteur de se représenter le handicap moteur par un fauteuil roulant «c'est un cliché. Cela ne représente que 2% des personnes en situation de handicap». Dans tous les cas de figures, l'employeur doit réfléchir pour adapter le poste de travail. Pour certains handicaps légers, pour des postes administratifs, il suffit parfois d'un logiciel ou de l'adaptation du temps de travail.

Aux marais du Vigueirat, il a fallu abaisser le comptoir d'accueil. Au Parc naturel régional du Morvan, Jean-Gabriel Ferrando, qui y tra-

Militer ?

Un travailleur en situation de handicap devient-il un militant, ou pour le moins un défenseur, de la cause des personnes handicapées ? Le poste de Jean-Gabriel Ferrando semble aller dans ce sens, puisque sa mission au sein du parc est liée au handicap : il est pilote de «Morvan pour tous», un programme destiné à favoriser la pratique d'activités de pleine nature à tous. Il travaille donc lui-même à l'insertion du public handicapé sur son territoire. À l'inverse, Caroline Reyss ne se voit pas militer dans des associations de personnes handicapées. «Si je devais militer, ce serait pour la cause de la protection de la nature. Les personnes en situation de handicap sont très différentes les unes des autres, je ne ressens pas de communauté. D'ailleurs, je fréquente essentiellement des personnes valides.» ●

vaillé depuis quatre ans, en fauteuil, a été associé au groupe travaillant sur la rénovation de la Maison du parc afin de pousser un peu plus loin l'accessibilité avec pour objectif que le handicap ne soit pas un obstacle pour les futures embauches. «Il faut aussi penser aux personnes

On recense plus de **cinq millions de personnes** handicapées en France soit près de 10% de la population.

qui nous visitent : les élus, les professionnels...»

L'aménagement de la fiche de poste est également une des facettes de la question qu'il faut prendre en compte. Pour Caroline Reyss, certaines tâches ne sont pas envisageables. La mise en rayon par exemple n'est pas aisée. Mais les équipes ont su collaborer avec bon sens. En binôme, chacun fait selon ses capacités. La condition du succès : bien caler les choses en amont pour éviter les tensions dans les équipes, et faire un point régulièrement à l'occasion des réunions d'équipe. «Mon handicap n'est pas très lourd, explique-t-elle, et parfois les collègues oublient. Mais moi aussi j'oublie ! Et puis je pars du principe que je peux tout faire. J'ai d'ailleurs parcouru quasiment tout le site avec mon fauteuil tout terrain.»

L'état d'esprit qui anime les équipes et que génère le management de proximité est également déterminant : «Dites aux employeurs qui hésitent à embaucher que l'intégration d'une personne handicapée se fait comme en famille, naturellement, ajoute Caroline Meffre. Les personnes dans une telle situation ne se mettent pas, elles-mêmes, en danger. Si elles ne peuvent pas faire, elles le disent, et on voit ce qu'on peut changer pour que ce soit faisable. Il ne faut pas hésiter à dialoguer.»

Se mettre en capacité d'accueillir des agents aux diverses capacités physiques ou intellectuelles doit finalement trouver sa place dans l'ouverture des sites à tous les publics. ●

Marie-Méline Berthelot Aten

EN SAVOIR PLUS

- Maisons départementales des personnes handicapées www.mdph.fr
- Association de gestion de fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées www.agefiph.fr
- Ministère du travail <http://travail-emploi.gouv.fr>



Citoyenne participant au programme de l'Observatoire des papillons de jardins.

LES BONNES QUESTIONS À SE POSER

Avant de lancer un programme de sciences participatives...

Les sciences participatives proposent aux citoyens de produire des données intéressant la science. À initier sous conditions.

À côté de programmes mobilisant les réseaux d'amateurs éclairés réunis au sein des associations naturalistes, les sciences participatives proposent aux citoyens, même novices, de produire des données intéressant la science dans le domaine de la biodiversité.

Cette dynamique, arrivée en France au milieu des années 2000, soulève un grand enthousiasme et de nombreux acteurs, dont les gestionnaires d'espaces naturels, réfléchissent à se doter de tels programmes.

Mais derrière une appellation unique se cachent des réalités diverses, et la première chose à faire avant de s'engager dans un tel projet est de définir quel type de programme on souhaite mettre en place ou intégrer. Selon que la finalité soit de « bancariser » des données, de répondre à une question scientifique ou d'impliquer le public dans la connaissance ou la conservation de la biodiversité, on s'inscrira dans l'un des trois types de programmes suivants.

Bases de données collaboratives. Il s'agit de programmes mis en place par des naturalistes qui souhaitent mutualiser leurs données à travers une base de données en ligne. Elles sont légion dans les associations de protection de la nature. La facilité offerte par les outils en ligne favorise la tendance actuelle à l'ouverture à un large public. En réalité, ces programmes touchent essentiellement des personnes déjà sensibles à la question : un grand nombre d'amateurs éclairés et quelques novices motivés.

En 2006, la LPO de Haute-Savoie a développé un programme de ce type pour la faune en général, il est aujourd'hui repris sur 70 % du territoire national, sous l'appellation Visionature. Le pendant pour la flore est la base de données Flora Data développée par Tela Botanica, qui prône une philosophie très ouverte du travail collaboratif en ligne. Si elles permettent de cumuler un grand nombre de données de pré-

sence, la grande hétérogénéité de ces bases pose beaucoup de questions pour leur exploitation. Et notamment de celle des traitements statistiques très lourds (sur lesquels des recherches sont en cours).

Projet de recherche. Les programmes basés sur des projets de recherche sont mis en place par des chercheurs qui sollicitent les citoyens pour multiplier leurs forces d'observation. Ils visent à tester une hypothèse scientifique. Ils sont souvent nationaux.

Tel est le cas de l'Observatoire des papillons de jardins (OPJ), mis en place par le Muséum national d'histoire naturelle et Noé conservation, qui cherche si des différences existent entre les populations de papillons du milieu rural et du milieu urbain. Ce sont, *a priori*, souvent des personnes sensibles à l'environnement, qui y participent. De tels programmes peuvent être accompagnés d'un volet pédagogique,

souvent à destination des scolaires. C'est le cas de l'Observatoire des saisons et de Phénoclim (pour les milieux montagnards), qui s'intéressent à l'impact des changements climatiques sur la phénologie des végétaux.

Programmes à visée éducative ou de gestion/conservation. Ces programmes sont basés sur une implication forte des participants. Ils portent une dynamique éducative, qu'il s'agisse d'impliquer les personnes dans la construction de leur connaissance ou encore de les associer à la production des outils de suivi. Ainsi, l'Observatoire de la flore patrimoniale du Parc naturel régional du Pilat propose d'assurer le suivi d'une station de plante rare ou menacée, se dotant ainsi d'un outil de suivi de sa flore patrimoniale. Quand Naturama, association du Grand Lyon, propose aux jardiniers des jardins familiaux de découvrir leur espace autrement que comme un espace de production en les associant à l'inventaire du patrimoine naturel qu'il recèle, la production de données naturalistes devient un moyen de prise de conscience de la richesse écologique de leur espace.

Recruter. Une fois le type de programme défini, il faut envisager la façon de recruter les participants. L'effort à fournir dépend à la fois de la volonté, ou non, de toucher un public très éloigné du thème (c'est le cas des programmes à visée éducative) et du taux de participation souhaité. S'il est important, il peut nécessiter d'aller au-delà des volontaires de la première heure pour attirer des personnes qui ne se seraient pas mobilisées d'elles-mêmes. L'OPJ par exemple a un taux de participation aux environs de 0,005 % de la population nationale. Un appel au peuple à travers une importante campagne de presse a suffi à obtenir cette participation.

Des nichoirs dans la plaine, autre programme, basé sur un projet de recherche et développé à l'échelle de vingt-sept communes, doit envisager une participation beaucoup plus dense. Il s'agit en effet d'installer trois mille nichoirs dans les jardins des villages pour tester l'hypothèse qu'un manque de cavités



Dans le cadre du programme Phénoclim, les écoliers observent l'évolution de la végétation de montagne face au changement climatique.

pour nicher est un facteur limitant pour les populations de trois oiseaux cavernicoles des villages¹.

Au-delà de l'information par voie de presse, les membres du programme ont travaillé avec un grand nombre de relais (écoles, bibliothèques, mairies pour les réunions publiques et animations) afin de multiplier les contacts directs, plus à même de permettre à des personnes éloignées du thème de s'investir. Au final, 4,2 % de la population des communes a participé au programme, soit un taux 1 000 fois supérieur à celui de l'OPJ.

Faciliter l'engagement. Il faut ensuite s'interroger sur la façon de faciliter leur engagement dans le programme et leur participation active.

Pour les bases de données naturalistes collaboratives, c'est l'ergonomie de l'outil de saisie en ligne et les dispositifs favorisant l'échange entre participants (forums, listes de diffusion...) qu'il faut travailler.

Pour les programmes basés sur un projet de recherche, c'est l'adaptation du protocole au public et la mise à disposition de ressources et d'outils permettant l'auto-formation.

L'OPJ a adapté son protocole en proposant une liste limitée de papillons à identifier et en proposant des fiches d'aide à l'identification en ligne.

Pour les programmes à visée éducative ou de gestion/conservation, c'est l'accompagnement individualisé des participants qui sera à développer : un animateur est là pour

orienter, guider les participants dans leur découverte du programme, apporter les informations techniques et scientifiques nécessaires, voire pour encadrer l'activité proposée par le programme ; c'est encore un accueil téléphonique pour renseigner sur la participation et lever les difficultés, des courriers, mels de rappel quand la période de recueil de données arrive...

Quand l'Observatoire des papillons de jardin se décline en Protocole papillons pour les gestionnaires d'espaces verts (Propage), il entre directement dans cette catégorie. D'ailleurs, les moyens développés ne se cantonnent pas à la mise à disposition d'outils en ligne. Une séance d'information et de formation à la réalisation de transects est organisée pour les futurs participants.

Dans la durée, il faut se poser la question de la fidélisation des participants : est-elle importante pour le programme, ou remplaçable par le nombre ? Devient-elle nécessaire si le nombre de participants potentiels n'est pas extensible ? Il s'agira alors de valoriser les participants et leur travail, notamment en leur faisant un retour sur les résultats du programme. Il faudra aussi les rassurer sur leur utilité, les remercier de leur participation ou renouveler l'intérêt par des petites enquêtes supplémentaires. Le fait de permettre un investissement à différents niveaux dans le programme (simple saisie de ses données, participation à des enquêtes plus poussées, devenir vérificateur...) permet aux plus motivés de trouver leur place et de pouvoir évoluer sans se lasser.

Enfin, faire vivre un programme de sciences participatives sollicite des moyens humains importants, et ce d'autant plus qu'ils cherchent à impliquer des publics éloignés de ces préoccupations *a priori*.

Une belle occasion de co-construire le projet entre service éducatif et gestionnaires ? ●

Annie Bauer

Chargée de mission à l'Ifrée
annie.bauer@ifree.asso.fr

EN SAVOIR PLUS

<http://www.ifree.asso.fr/papyrus.php?menu=80>

1. Huppe fasciée, hibou petit duc et chouette chevêche.

Délinquance environnementale

Punir ou éduquer ?

En matière d'infractions, d'autres réponses sont possibles que la répression. Certains parquets, s'appuyant sur des associations de protection de l'environnement et gestionnaires d'espaces naturels, mettent en place des mesures de sensibilisation, alternative aux poursuites devant les tribunaux.



RN de St Martin

À Saint-Martin, les stages concernent les moins de 18 ans et s'apparentent à des travaux d'intérêt général.

tions, associations, gestionnaires d'espaces naturels) y voient l'occasion de parler d'écologie à des publics nouveaux, généralement peu convaincus d'avance.

Et ça marche ? Oui, indique Franck Roncuzzi, garde de la réserve naturelle de Saint-Martin. « Pour les adolescents que nous accueillons, ce type de stage est responsabilisant, contrairement à une amende qui sera payée par les parents. » Franck Alzingre, confirme : « Les personnes disent qu'elles ont appris des choses nouvelles. »

Lors de leur arrivée, les contrevenants campent généralement sur leur position : on va leur servir une « messe écolo », ils en sont sûrs. Or, « ils sont surpris du caractère concret de l'apprentissage et de l'absence de propos moralisateurs, explique Billy Fernandez, animateur des sessions de la Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (Frapna) Ardèche. Nous savons que nous ne prêchons pas des convaincus, aussi prenons-nous soin d'avancer des faits scientifiquement étayés. Nous faisons surtout attention à ne pas nous laisser prendre par les provocations qui tentent de glisser vers la controverse politique. Une session est réussie quand le débat s'installe entre stagiaires et qu'on sort de l'échange unilatéral avec l'animateur ».

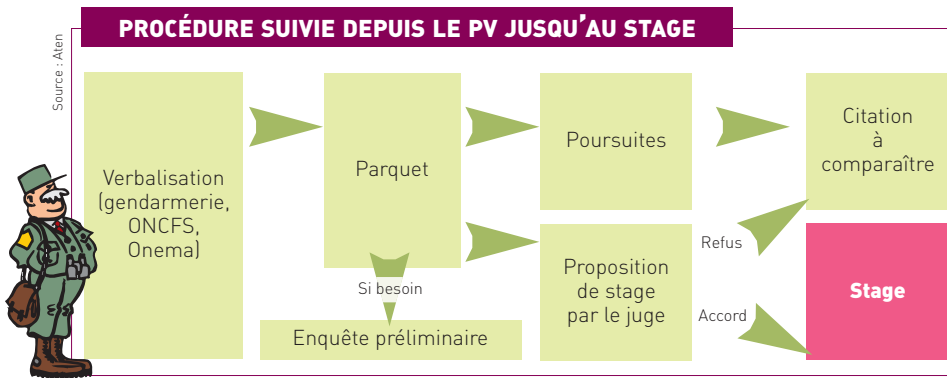
Pour y parvenir, les formations rassemblent des groupes composites de contrevenants. En effet, en di-

Il y a bien des stages de sensibilisation à la sécurité routière... Pour éduquer, plutôt que simplement punir, des alternatives aux poursuites judiciaires se mettent également en place en matière d'environnement. Des accords entre parquets et acteurs de la protection de la nature permettent de proposer des stages d'éducation à l'écologie à certains délinquants « verts ». En règle générale, le champ d'action est limité à des personnes ayant commis des infractions à faible impact environnemental, par manque apparent d'information : usage de véhicules à moteur, feu de forêt, non-respect des arrêtés de sécheresse, détention de faune sauvage. Sont donc, bien sûr, exclus les récidivistes ou les personnes qui pro-

fitent économiquement de ces infractions. Ces stages sont payants, une partie joue le rôle d'amende, une autre partie sert à rémunérer les animateurs, intervenants et prix des repas.

Points de vue. Pour le procureur, ces alternatives permettent de contourner les poursuites judiciaires, procédures longues et chronophages. Elles assurent également que même les « petites » infractions trouveront une réponse pénale. « Nous visons à changer les mentalités », témoigne Franck Alzingre, vice-procureur à Privas (Ardèche), qui a mis en place une politique pénale incluant ces stages de citoyenneté.

Les structures en charge de l'organisation des stages (administra-



« La prévention n'est pas une alternative pour des braconniers récidivistes ».

Franck Roncuzzi, Garde

versifiant les infractions représentées, la discussion finit toujours par s'ouvrir entre participants. Chacun a forcément un point de vue plus critique sur une autre infraction que la sienne.

Sur la forme, tout est fait pour cultiver un caractère solennel afin de montrer qu'il ne s'agit pas de contourner la justice, mais bien de prendre conscience de son erreur. Ainsi le délégué du procureur est présent lors de chaque séance pour rappeler les fondamentaux du stage : il n'est pas question de remettre la loi en cause ou de tergiverser sur sa culpabilité.

Le manque de recul ne permet pas de dire si l'expérience conduit à une baisse des infractions, mais en revanche une chose est sûre : pour les militants de la cause écologique, ces stages ont des vertus insoupçonnées. « Nous n'avons pas l'habitude de côtoyer ces publics, témoigne Olivier Gourbinot, juriste à la Frapna Ardèche. Nous découvrons d'autres modes de pensée, nous nous rendons compte de réalités diverses. »

Cadrer la démarche. Les formules sont variées : stages d'une journée alternant présentation en salle et sortie de terrain ou session de travaux de plusieurs jours dans une réserve naturelle.

Dans tous les cas, l'accord du procureur est indispensable. La Frapna Ardèche a ainsi effectué une démarche à son égard pour le convaincre. Le dispositif s'est mis en place au vu des résultats de stages du même genre, initiés par l'ONCFS et appliqués aux infractions de chasse (formule qui a d'ailleurs fait école au niveau national). « Le procureur décide s'il souhaite mettre en place ces alternatives de sensibilisation, précise Franck Roncuzzi de Saint-

Le stage en pratique

À PRIVAS (ARDÈCHE)

Dans le cadre d'une convention passée entre le parquet, la direction départementale des territoires (DDT) et la Frapna, six sessions de formation alternative aux poursuites judiciaires ont été organisées en 2013.

En continu : le parquet, aidé de la DDT, trie les dossiers et met de côté ceux qui peuvent faire l'objet de stages.

Deux à trois semaines avant une session, la Frapna reçoit les dossiers des personnes qui ont accepté le stage et valide les candidats.

Le parquet envoie alors une convocation et l'association appelle chaque stagiaire pour lui rappeler le contexte du stage.

Le jour J : présentation de la journée par le délégué du procureur, exposé des grandes problématiques environnementales, cadre pénal, personnes référentes juridiquement, et éventuellement discussion autour des infractions commises (au choix des participants), puis sortie naturaliste pour mieux comprendre les impacts qui posent problème et l'esprit de la loi.

En fin de journée, une attestation est remise, et une fiche d'évaluation est remplie par les stagiaires concernant l'organisation. ●

Martin. Ensuite, nous passons des conventions avec le parquet et les autres administrations (dont la Brigade de prévention de la délinquance juvénile), afin que les rôles et les responsabilités de chacun soient clairement cadrés. » L'accord

avec le parquet définit ainsi les infractions concernées, les modalités d'organisation et le contenu des stages, ainsi que le public visé. « Nous accueillons exclusivement des contrevenants mineurs, ajoute le garde. Nous considérons que la prévention n'est pas une bonne alternative pour des braconniers récidivistes, qui ont des idées bien arrêtées, et avec lesquels le quotidien est déjà tendu. »

Des limites ? Le vice-procureur de Privas, souligne que la clé du succès réside dans la bonne communication entre administrations. Ainsi, le cadrage en amont permet-il au parquet de mettre à profit les compétences techniques de ses partenaires : la direction départementale des territoires (DDT), notamment, pallie les manques de technicité des agents du tribunal en matière d'environnement.

Les gestionnaires d'espaces naturels s'interrogent : ce type de missions entre-il dans leurs objectifs prioritaires ? Quelle pertinence aurait de tels stages dès lors qu'ils seraient banalisés ? La question est d'autant plus prégnante que peut s'y ajouter la volonté de la justice de « dégonfler » les piles de ses dossiers. À Saint-Martin, le gestionnaire de la réserve reste attentif à ce que la structure ne soit pas utilisée pour des travaux d'intérêt général qui ne concernent pas l'environnement. La seule parade est de bien cadrer en amont le rôle de chacun et d'avoir clarifié les objectifs du dispositif dans une politique pénale formalisée. L'encadrement de tels stages par les espaces naturels mérite donc préparation et réflexion. Se plier à l'exercice peut valoir le coup... ●

Marie Mélaïne Berthelot
Sophie Heyd Aten

DANS LES RÉSERVES NATURELLES

La mise **sous cloche** est un cliché

Il y a loin entre l'image d'« une mise sous cloche » et la réalité des pratiques de conservation mises en œuvre. Une étude menée sur dix réserves naturelles illustre la teneur de ce décalage.

Les aires protégées sont des objets symboliques qui véhiculent une image de mise sous cloche, d'outil d'État, de « pré carré des écolos ». Certains acteurs locaux soupçonnent les gestionnaires de vouloir tout interdire, d'être payés à « regarder pousser les fleurs ». Inversement, certains gestionnaires perçoivent des limites chez les représentants des tutelles : « Ils sont là pour faire appliquer le programme des réserves naturelles [...], de la connaissance du territoire et de sa gestion, mais tout le volet intégration, non. » Ainsi, une réserve naturelle (RN) serait imposée par le haut, imperméable aux territoires ; et son gestionnaire serait astreint à des missions classiques de conservation dans la réserve.

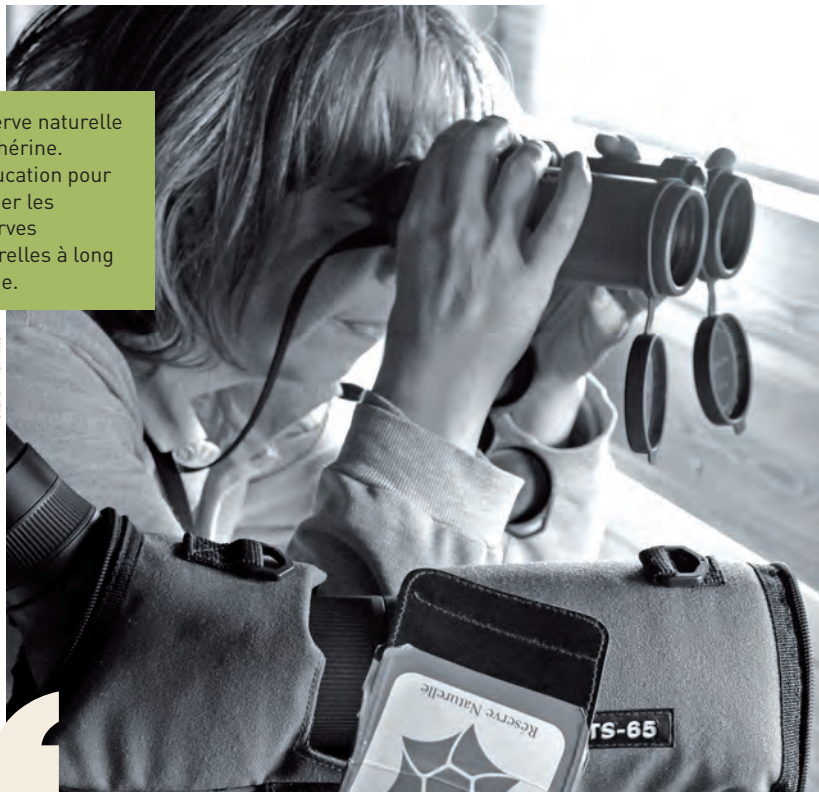
Ce cliché protectionniste pèse sur les professionnels de la nature qui, pour prendre en compte la complexité des interactions réserve/territoire, tentent de s'engager dans des dynamiques d'intégration territoriale. Pour cela, ils interviennent sur les champs réglementaires ou incitatifs et sur les objets environnementaux et sociaux. Ainsi, dans la RN des coussouls de Crau, « éleveurs et naturalistes suivent avec la même attention l'évolution des effectifs d'outardes et le cours du mouton. »

Cependant, acteurs locaux et environnementaux voient parfois d'un mauvais œil un gestionnaire trop entreprenant sur des champs transversaux, les premiers craignant une ingérence, les seconds une dérive localiste.

Une analyse conduite sur l'ensemble du réseau des réserves naturelles et dix études de cas¹ ont permis d'explorer en détail le décalage entre l'image de mise sous cloche véhiculée par les RN et la complexité des interactions avec les territoires. L'étude illustre la manière dont les gestionnaires « sortent de leur ré-

Réserve naturelle de Chérine. L'éducation pour penser les réserves naturelles à long terme.

Clara Theriville



Le cliché protectionniste pèse sur les gestionnaires d'espaces naturels qui œuvrent à l'intégration territoriale.

serve», et les difficultés inhérentes à cette intégration territoriale.

S'adapter au contexte. En France, la protection de la nature a toujours été le lieu des compromis ! Compromis entre différents objectifs, portés par des acteurs variés à différentes échelles spatiales et décisionnelles. Ce compromis est d'autant plus prégnant du fait des évolutions des politiques publiques environnementales. En effet, avec la décentralisation ou la promotion de la contractualisation, aires protégées et territoires sont de plus en plus perméables les uns aux autres. Pour un conservateur de réserve, « il y a un moment où, pour pouvoir assumer cette mission de protection sur un territoire, on est tenu

de s'intéresser au contexte social et économique ». Un rapprochement qui concerne à la fois les objectifs, les espaces et les acteurs et qui est particulièrement vrai pour les RN avec leur diversité de statuts, d'organismes gestionnaires, de fonctionnements à l'interface entre un cadre vertical et des adaptations aux contextes territoriaux. Par ailleurs, les gestionnaires ont compris, intuitivement et par usage, que le cadre d'intervention proposé par les tutelles est certes nécessaire mais qu'il se révèle insuffisant face à la complexité des interdépendances entre réserve naturelle et territoire : « Quand on parle de protection de la nature, on parle surtout de ce que les gens peuvent faire de cette nature, et donc [...] on ren-

1. Ces trois dernières années, Réserves naturelles de France, associée à l'université de Bretagne occidentale et au Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive de Montpellier, a porté un projet de thèse sur les liens entre réserves naturelles et territoires (cf. *Espaces naturels*, juillet 2012).

tre dans des problématiques qui ne relèvent plus d'une action de conservation de la nature mais de la médiation diplomatique, du relationnel, voire de la psychologie. » Ainsi, les gestionnaires ont su mobiliser d'autres moyens que ceux prescrits : éducation à l'environnement, culture, partenariats, actions en dehors des réserves naturelles...

L'enquête montre également que cette diversité de moyens n'est pas mobilisée de la même façon sur toutes les réserves. Le pâturage, par exemple, est quelquefois conduit en interne, d'autres fois par contrat ou

encore par le maintien des règles en usage.

Les trajectoires d'ouverture suivies par les gestionnaires s'observent à la fois sur les missions et sur les espaces d'intervention. Les choix et solutions apportées traduisent l'adaptation du professionnel de la nature au contexte dans lequel il intervient, et dépendent de plusieurs facteurs : les caractéristiques générales de la réserve naturelle (sa taille, la sensibilité du patrimoine naturel), le contexte territorial, les représentations du conservateur, et le contexte social (relations aux au-

tres acteurs du territoire). En effet, du fait de leur relative petite taille, les RN sont particulièrement influencées par les interactions qui les relient aux territoires. Les gestionnaires ont pris conscience de ces interactions à la fois écologiques (dynamique des populations et des éléments), socioécologiques (les usages de la nature), et sociopolitiques (moyens financiers liés à la réserve réinjectés dans le territoire et inversement...).

Plus que des interactions, il s'agit d'interdépendances qui varient dans l'espace et dans le temps. Et la notion de socioécosystème permet de cultiver cette pensée. Elle invite les gestionnaires à considérer aire protégée et territoire comme un tout, une coproduction sociale et écologique. Elle les pousse à assumer leur engagement territorial et à dépasser le cliché protectionniste. Le conservateur doit prendre conscience de la configuration territoriale dans laquelle se situe la RN, des cartes à jouer dans cette niche territoriale, de la marge de manœuvre dont il dispose, de sa propre subjectivité, et faire des choix pour aller vers la durabilité de protection du patrimoine naturel.

Ceci nécessite une capacité à fédérer les acteurs du territoire, à entretenir des relations de confiance, à mobiliser des moyens conséquents et à porter une légitimité d'action élargie. Pour un conservateur de réserve naturelle, « si tu es intégré dans ton territoire, il peut se passer des choses, si les gens autour sont convaincus du bien-fondé de l'histoire, ils en seront les premiers gardiens ». Renseigner et faire partager, *via* les réseaux de gestionnaires d'espaces naturels, cette capacité à porter une dynamique d'intégration territoriale devrait devenir une priorité au même titre que l'étude des dynamiques écologiques sur les sites. ●

Clara Therville Cefe-CNRS, RNF, UBO
 • **Natacha Konieczka** RNF • **Vincent Santune** CEN Nord-Pas-de-Calais RNF
 • **Frédéric Bioret** Université de Bretagne Occidentale • **Raphaël Mathevet** Cefe-CNRS

EN SAVOIR PLUS

Contact : clara.therville@gmail.com
 Télécharger la thèse :
<http://mic.fr/byms>

Des approches ségrégatives aux approches intégratives		
	APPROCHES SÉGRÉGATIVES	APPROCHES INTÉGRATIVES
Généralités		
Dénomination dans la littérature	Paradigme radical, modèle classique/traditionnel	Paradigme intégrateur, conservation intégrée, participative, nouvelle
Images	Mise sous cloche	Sortir de sa réserve, outil de développement durable
Période	Avant 1980	À partir des années 1980
Outils	Réserves intégrales, parcs nationaux et réserves naturelles	Aires protégées intégrées (ICDP, réserves de biosphère), gestion communautaire, patrimoniale, adaptative, PNR, réseaux (TVB, N2000), intersectorialité
Objectifs	Objectif prioritaire : conservation	Objectifs multiples : sociaux, environnementaux, économiques
Modèles	Protection, préservation	Conservation, patrimonialisation
Objets	Nature sauvage, rare, spectaculaire, <i>wilderness</i>	Biodiversité, patrimoine naturel, patrimoine socioculturel
Points de vue dominants	Politique et enjeux définis par l'État	Politique et enjeux locaux, décentralisation. Politique et enjeux nationaux et internationaux
Caractéristiques		
Éthique	Plutôt biocentrée	Plutôt écocentrée et anthropocentrée
Rapport Homme/Nature	L'homme en dehors de la nature, une menace	L'homme comme une partie de la nature, un auxiliaire
Valeurs	Intrinsèque, esthétique	Patrimoniale, économique, culturelle...
Philosophie de la conservation	Compositionnaliste	Fonctionnaliste
Point de vue des écologues	Climax, stabilité	Perturbation, instabilité, évolution, complexité
Approche disciplinaire	Approche naturaliste	Sciences de la conservation et interdisciplinarité
Concepts et méthodes associés	Nature, <i>wilderness</i>	Développement durable, socioécosystème, résilience, fonctionnalité, gestion différenciée, services écosystémiques, solidarité écologique...
Gestion		
Accès et usages	Réserve intégrale. Accès : scientifiques, visiteurs	Intégration des usagers locaux. Ouverture large et moins sélective
Outils et méthodes	Approche réglementaire stricte, maîtrise foncière	Approche réglementaire souple, négociée, gestion contractuelle, éducation à l'environnement
Techniques de gestion	Gestion rigide à court terme. Gestion technocratique	Gestion adaptative à long terme. Gestion sociopolitique
Moyens financiers	Contribuable, État	État, collectivités locales, mécénat, autofinancement...
Compétences de gestion et savoirs	Experts. Gestion scientifique, naturaliste, technique	Compétences multiples : naturaliste, médiateur, éducateur, scientifique. Savoirs locaux et populaires
Répertoire de justification	La nature remarquable, <i>wilderness</i>	Services rendus, bien-être humain, développement, valeur économique
Gouvernance	Gouvernement central	Nombreux partenaires
Acteurs locaux	Aires protégées créées contre les acteurs locaux.	Aires protégées créées avec, pour et parfois par les acteurs locaux.
Liens aux territoires environnants	Développement indépendant. Gestion séparée du territoire, ségrégation spatiale	Développement dans des projets politiques larges. Développement en réseau. Considération des interdépendances fonctionnelles

CAPS ET MARAIS D'OPALE

Une mare plutôt qu'une citerne incendie



Préférez des mares naturellement imperméables. La pose d'une bâche réduirait le développement de la biodiversité et compliquerait les opérations de curage. L'apport d'argile ou de bentonite n'est pas, non plus, une solution de long terme : ces matériaux finissent par se fissurer.

La loi impose aux communes de prévoir des réserves d'eau dans lesquelles il est possible de puiser en cas d'incendie. La création de mares peut être une alternative aux citernes.

Le Parc naturel régional des Caps et marais d'Opale a cependant étudié les conditions de leur mise en œuvre.

Non parce que ces zones humides provisoires seraient une réponse pour une gestion de la nature mais parce que leur mise en place a tout de même des retombées positives. Elles permettent de sensibiliser tant les propriétaires que les élus locaux à la biodiversité tout en étant utiles à la nature.

La création d'une telle mare coûte environ 2 000 € (5 000 € pour une citerne souple).

Trois projets de ce type ont déjà été validés par le Service d'incendie et de secours.

Creusées en espace bocager pour la défense de bâtiments agricoles, les mares ont été colonisées par des jeunes amphibiens dès le premier printemps. ●

Télécharger le guide parc-opale.fr

1. Choisir le site. Terrain imperméable, alimentation permanente en eau. Respect de la réglementation (PLU, Sage...)

2. Rencontrer le Sdis afin de valider la quantité d'eau nécessaire (120 à 240 m³) et l'implantation de la mare.

3. Bien dimensionner la mare. Pour une quantité de 120 m³ prévoir une mare de 15 m x 15 m (2 m de profondeur sont nécessaires du côté prévu pour l'accès pompier).

4. Réaliser les travaux entre fin août et fin octobre en respectant les critères (*cf.* tableau en bas de colonne).

5. Réaliser un suivi d'avril à septembre pour attester que le niveau d'eau ne baisse pas et que la mare peut donc être aménagée.

6. Réaliser les aménagements de défense incendie : ● Aire de manœuvre bordée d'un talus en terre de 32 m². ● Chemin d'accès de 4 m de large minimum, dégagé et entretenu. ● Mise en place d'un panneau de signalisation aux normes (panneau avec lettres de 8 cm de couleur blanche, sur fond rouge) sur lequel est inscrit Mare biodiversité-Incendie, ainsi que la quantité d'eau demandée par le Sdis.

7. Réaliser un bail emphytéotique ou une convention de servitude (enregistrée aux services des hypothèques) si la mare est réalisée en terrain privé. Le bail reprend les engagements des parties (entretien, frais d'indemnisation, servitude...).

8. Procéder à la remise officielle de la mare par le Sdis. Lors de cette rencontre, le Sdis fournira l'attestation de validation de la mare au maire et demandera le bail ou la convention au propriétaire de la parcelle.

9. Entretien régulièrement la mare. Il est préconisé de réaliser une fauche par an sur les berges en automne, avec exportation des produits de coupe et plus régulièrement sur le côté réservé pour le passage des pompiers. L'intervention sur la végétation aquatique n'a lieu que si celle-ci devient envahissante. Un curage est à prévoir tous les 7 à 10 ans en fonction du niveau d'atterrissement. ●

QUESTION À L'AUTEURE



Julie Vancayzezele Robilliard
PNR des Caps et marais d'Opale
jrobilliard@parc-opale.fr

Que fait-on si une espèce protégée élit domicile dans une telle mare ?

C'est un risque à prendre. Les incendies restent occasionnels et une telle mare peut servir à la biodiversité pendant de nombreuses années. De plus, pour être classée par le Service d'incendie et de secours, la mare doit posséder une alimentation en eau directe et ainsi pouvoir se remplir en quelques heures. Par ailleurs les pompiers laissent environ 60 cm d'eau dans le fond de la mare, car ils ne peuvent pas pomper d'avantage sans risquer de boucher la crépine.

A contrario, nous avons observé que certaines mares, qui ne présentaient aucun aménagement, ont servi pour arrêter un incendie. Si nous voulons améliorer la biodiversité des zones humides, il est nécessaire de créer et restaurer des zones humides qui présentent une utilité, et de les entretenir. ●

CRITÈRES À RESPECTER LORS DES TRAVAUX

CRITÈRES DE LA CIRCULAIRE DE 1951

Ressource permanente et disponible en toute circonstance

À 400 m au moins du risque à défendre

Un côté de la mare en pente plus abrupte

CRITÈRES FAVORISANT LA BIODIVERSITÉ

Interdiction d'épandre des produits chimiques, minéraux ou organiques, engrais... dans une bande de 5 m autour de la mare

Contours sinueux et irréguliers

Interdiction d'introduire canards et poissons

Profondeur inférieure à 2 m

Surface inférieure à 1 000 m²

Pentes douces (- de 30°) sur 3 des 4 côtés



CRAU

Rave party : le gestionnaire en première ligne



Cen Paica

Le 11 juin, le tribunal de grande instance de Tarascon condamnait les organisateurs d'une *rave party* dans la Réserve naturelle nationale des Coussouls de Crau. Une décision qui relance le débat sur le rôle des gestionnaires d'espaces naturels confrontés au problème des *free-parties*. Retour d'expérience...



Cen Paca

Jurisprudence

RAVE PARTY SUR LA RÉSERVE DE CRAU Huit prévenus condamnés : la cour reconnaît leur statut d'organisateurs

La décision du tribunal de grande instance de Tarascon, le 11 juin 2013, fera jurisprudence pour la sauvegarde des espaces naturels. Huit prévenus ont été condamnés à 1500 euros d'amende. Ils comparaissaient pour des faits inhérents à l'organisation de la *rave party* en mai 2011 sur la Réserve naturelle nationale des Coussouls de Crau (Arles). L'un des chefs d'inculpation était même qualifié de délit pour la modification de l'état de la réserve naturelle.

Deux autres infractions (contraventions) étaient également retenues : usage d'instruments sonores dans une réserve naturelle ; organisation sans déclaration d'un rassemblement à caractère musical.

Le Conservatoire des espaces naturels Paca et la Chambre d'agriculture co-gestionnaire de la réserve s'étaient portés parties civiles.

L'enjeu des plaidoiries portait essentiellement sur la reconnaissance du statut d'organisateur pour les prévenus. Ce qu'a reconnu le tribunal.

Les avocats des « mis en cause » ont par ailleurs défendu le fait que leurs clients ignoraient que le site était classé en réserve naturelle et qu'ils n'avaient pas vu les panneaux en arrivant de nuit.

Les huit personnes ont été reconnues coupables des trois chefs d'inculpation retenus contre elles. Chacune a été condamnée à 750 euros pour la modification de l'état de la réserve ; 500 euros pour l'organisation de la rave ; 250 euros pour usage d'instruments sonores en réserve naturelle.

De surcroît, elles sont collectivement condamnées à verser au Cen Paca et à la CA13 la somme de 5125 euros au titre du préjudice et 500 euros de frais d'avocat. ● AW



Cen Paca



Cen Paca



Les gestionnaires de la réserve ont saisi les autorités dès 2004. Pendant longtemps, il n'est d'autre réponse que « la Crau permet un encadrement optimal tant par les forces de l'ordre que par les secours. Nous ne souhaitons pas déplacer la manifestation. »

Vendredi 29 avril 2011, il est vingt-deux heures, quatre mille personnes s'installent sur la Réserve naturelle nationale des Coussouls de Crau : elles sont venues participer à une *rave party*. Avec elles, ce sont également mille véhicules qui stationnent hors piste. Le samedi puis le dimanche qui suivent, les gestionnaires d'espaces naturels sont alors en première ligne pour tenter de limiter les atteintes au milieu, pour tenter de protéger les brebis et la bergerie datant du 19^e siècle.

Comme à chaque fois, l'espace naturel n'en sortira pas indemne. Parmi les infractions relevées, on citera : le trouble de la tranquillité

des lieux, le dérangement de la faune sauvage, la circulation de chiens et celle des véhicules à moteur en dehors des pistes, la dégradation de la végétation et de bâtiments, l'abandon de déchets, la perturbation des troupeaux...

Même si les participants montrent un profil volontiers « écolo » et proche de la nature, ce n'est certainement pas au sens où l'entendent les gestionnaires...

Les rave parties sont des rassemblements festifs autour de *sound-systems* diffusant de la musique électronique *underground techno*. Les systèmes de sonorisation fonctionnent à forte puissance, dans une

recherche de transe, souvent associée à la prise d'alcool ou de drogues. Réglementairement, l'organisation de telles manifestations est soumise à autorisation¹. Les *rave parties* autorisées restent très rares en France, à l'exception d'un ou deux teknivals qui rassemblent chaque année plusieurs dizaines de milliers de personnes. La plupart des rassemblements sont donc illégaux.

Depuis sa création en 2001, la Réserve naturelle nationale des coussouls de Crau a un long historique de coexistence avec ces *free-parties*. Vaste et plate, à proximité de grands axes de circulation et à l'écart des zones habitées, elle est l'endroit « idéal » pour les organisateurs; et sans doute en est-il de même pour les pouvoirs publics. En effet, malgré l'avis défavorable de la Diren, le teknival du nouvel an a été autorisé fin 2002. Celui-ci rassembla quelque cinq mille participants. L'autorisation fut renouvelée en 2003.

Ce précédent fit des émules. Et, depuis lors, les fêtes non autorisées se succèdent.

Dès 2004, année de leur installation, les co-gestionnaires de la réserve² saisissent les autorités de ce problème. Pendant longtemps, il n'est

d'autre réponse que « la Crau permet un encadrement optimal tant par les forces de l'ordre que par les secours. Nous ne souhaitons pas déplacer la manifestation ».

La prévention de ces événements est pour ainsi dire impossible. Le lieu de rassemblement est dévoilé à la dernière minute sur des *hotlines*. L'installation faite, il est inenvisageable d'évacuer le site, les forces de l'ordre se refusant à renvoyer sur les routes des participants pouvant être sous l'emprise de stupéfiants. La fermeture des accès peut également s'avérer inopérante face à la détermination des organisateurs. En Crau, des barrières DFCI ont été sciées à la meuleuse, des encochements déplacés, des fossés comblés, etc.

Quant à la gestion de la manifestation, il est évidemment conseillé de se tenir à l'écart. Des altercations avec les participants sont à craindre, qui peuvent mettre en jeu la sécurité des agents des espaces naturels. Mieux vaut, donc, observer de loin et prévenir les forces de l'ordre.

Leur intervention pour disperser le rassemblement ou procéder à des interpellations n'est cependant pas acquise. Elle peut dépendre de nombreux paramètres impliquant de sub-

tils équilibres de gestion de l'ordre public. En Crau, il est advenu qu'on invoque la tenue d'un match de football à Marseille pour justifier de l'absence d'unités à déployer.

Lors du Teknival de mai 2011, c'est alors grâce à une action directe auprès du cabinet du préfet et du procureur que les gestionnaires ont pu obtenir des interventions significatives.

Sur le terrain, le gestionnaire peut aider les forces de l'ordre par sa connaissance des lieux, il peut faciliter leur intervention; comme en mai 2011, où le Cen Paca a facilité la mise en place des barrages à toutes les sorties du site.

Le professionnel de la nature peut également communiquer les éléments de réglementation spécifique au site, lesquels peuvent faciliter la caractérisation pénale des infractions pour des forces de l'ordre rarement spécialisées en droit de l'environnement (possibilité de saisie du matériel et des véhicules dans les réserves naturelles...). Le gestionnaire peut aussi, lors de l'enquête, assister l'évaluation des impacts de la manifestation.

La réponse pénale. Le dépôt de plainte est évidemment indispensable. Attention, il ne sera suivi d'effet que si les organisateurs ont été identifiés, d'où l'intérêt de convaincre le parquet de procéder à des interpellations. Au cours des raves du 1^{er} mai 2011 et d'Halloween, les forces de l'ordre ont interpellé les organisateurs et saisi matériel et véhicules. Éléments décisifs pour les jugements successifs qui se sont tenus en 2012 et juin 2013. Dans les deux cas, des condamnations ont été prononcées: 1 000 euros d'amende pour quatre prévenus de la rave d'Halloween; 1 500 euros pour les huit prévenus pour la rave de mai.

Ces poursuites semblent enfin avoir eu un effet dissuasif: pour la première fois depuis sa création en 2001, la réserve de Crau n'a connu aucune *rave party* en 2012. ●

Axel Wolff

Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur
Conservateur de la RNN des Coussouls de Crau
axel.wolff@cen-paca.org

1. Décret n° 2002-887.

2. Cen Paca et chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône.

La parole à



Rémy Benson

Coprésident du syndicat ovin de Bouches-du-Rhône

« Les raveurs ne préviennent pas »

Les forces de l'ordre n'ont d'autre objectif que de contenir la manifestation. Les autorités considèrent que si la rave s'organise sur un espace naturel, c'est un moindre mal. Aussi les gendarmes se contentent-ils de gérer les flux et de vérifier qu'il n'y ait pas d'accident.

Pour nous, c'est différent... on porte atteinte à nos bêtes et à notre outil de travail. Lors de la rave de 2011, le berger s'est fait caillasser par les raveurs. Une autre fois, ce sont cent personnes qui se sont perchées sur le toit de la bergerie. Il s'est écroulé. Ce type de manifestation conduit à une dégradation du milieu et du site. Et les participants n'ont aucune conscience des enjeux de leur présence. Pour limiter les dégâts, nous avons dû nous mobiliser. Le syndicat des propriétaires ovins a prévenu le préfet que s'il ne faisait rien, nous allions couper la route. Nous n'avions pas d'autres alternatives que d'en arriver là. Nous savions que l'argument aurait du poids car notre seule présence pouvait être gênante dans la mesure où elle risquait d'attiser des conflits. C'est sur cet argument que les gendarmes sont intervenus pour faire des contrôles d'identité; et nous avons pu porter plainte.

La difficulté avec les raveurs, c'est qu'ils ne préviennent pas. Ils s'installent. Il faut donc être vigilants, anticiper, et constituer des équipes. Ne pas être seuls. Dans la Crau, les éleveurs, les gestionnaires, les chasseurs (c'était la période de nidification) ont fait cause commune. ● remy.benson@laposte.net

Station envahie par les griffes de sorcière en 2011.

L'île de Bagaud abrite une biodiversité importante à forts enjeux de conservation, mais fortement menacée par des espèces exogènes envahissantes. La situation est d'autant plus critique qu'il s'agit d'un système insulaire.

L'île a été classée en 2007 en réserve intégrale. Ce classement interdit tout accès et toute circulation du public sur l'île.

Aurélie Passeti / PNPC

RESTAURATION ÉCOLOGIQUE DE L'ÎLE DE BAGAUD

Entre science et gestion Mettre en place un état zéro du milieu

Développer un programme expérimental de restauration écologique suppose d'effectuer des suivis comprenant un état zéro et donc d'identifier les descripteurs de l'écosystème. Exemple sur l'île de Bagaud autour des espèces invasives.

Sur l'île de Bagaud, le rat noir et la griffe de sorcière présentent d'importantes populations. Ces espèces exogènes envahissantes sont responsables de profondes modifications de la faune et de la flore indigènes ; c'est pourquoi, en 2010, le Parc national de Port-Cros a lancé un programme expérimental de restauration écologique¹ de l'île grâce à l'éradication de certaines espèces invasives. Planifié sur dix ans, ce projet est placé sous la responsabilité scientifique de l'Institut méditerranéen de biodiversité et d'écologie. Un suivi scientifique sur le long terme est actuellement en place.

Quels taxons pour le T-zéro ?

Préalablement aux opérations d'éradication, un état initial (ou T-zéro) de différentes composantes de l'écosystème a été réalisé. Il vise à évaluer l'état et la composition des communautés afin de confirmer l'intérêt d'agir pour préserver la biodiversité. Une comparaison avec les différents suivis post-éradication (T+1, T+2...) permettra de mesurer la réponse de l'écosystème suite à l'opération de restauration et d'en évaluer le succès. À condition, bien sûr, de reconduire les mêmes protocoles tout

au long du suivi. L'identification, en amont du projet, des objectifs de l'opération de gestion et des résultats attendus permet d'élaborer des protocoles adaptés. La question qui se pose alors est de savoir quels taxons étudier pour cet état zéro.

Identifier les descripteurs. Par son régime alimentaire, très varié et opportuniste (végétaux, œufs, poussins, arthropodes, lézards...), le rat noir restreint les populations de nombreuses espèces. Le puffin yellkouan, oiseau marin endémique méditerranéen, est particulièrement vulnérable à la prédation en période de reproduction (œufs et poussins). Il peut également être sensible au dérangement en période de prospection. En effet, il niche dans un terrier et, si ce dernier a été visité par un rat, il deviendra peu attractif. Le rat noir est également une proie importante de la couleuvre de Montpellier. Suite à l'opération d'éradication, on peut s'attendre à une diminution de cette population ou encore à une modification de son régime alimentaire, celle-ci s'orientant vers les lézards, très nombreux sur l'île.

La griffe de sorcière, quant à elle, forme des tapis monospécifiques

concurrent et éliminant la végétation indigène. Des études ont montré que la communauté entomologique est moins riche et moins abondante au niveau des stations envahies par cette espèce.

Ces différents constats ont permis d'identifier quatre types de descripteurs de l'écosystème : les oiseaux nicheurs terrestres et marins, la flore, l'entomofaune et les reptiles. Tous quatre feront l'objet d'un suivi détaillé tout au long du programme. Divers protocoles ont donc été mis en place.

Le protocole de suivi de la flore s'inspire de celui initié sur les îles de Marseille et repris par l'initiative Pim (Petites îles de Méditerranée). Il développe une stratégie en plaquettes emboîtées (voir encart). L'étude de l'avifaune nicheuse nécessite plusieurs protocoles qui s'adaptent à l'écologie et au comportement des espèces. Le puffin yellkouan est une des espèces pour laquelle un effet positif important de l'éradication est attendu. Un suivi précis de leur reproduction a donc été mis en place. Il consiste à recenser les terriers existants et à les visiter afin de relever les indices de reproduction (œuf, poussin, adulte)

1. Réalisé avec des fonds : Feder, Fondation Total, Conservatoire du littoral, Parc national de Port-Cros.

et d'occupation (fiente, plume). Il permet de déterminer le nombre de couples reproducteurs et le nombre de terriers probablement occupés. Ces données sont difficiles à obtenir car l'espèce niche dans des endroits parfois difficilement accessibles. Cependant, le puffin présente un fort intérêt en termes de conservation et cet effort de prospection est important à effectuer car il doit permettre d'évaluer le plus précisément possible la dynamique de la population après éradication du rat noir.

Enseignements attendus. En comparant l'état zéro et l'ensemble des suivis post-éradication mis en place pendant plusieurs années sur les reptiles, les insectes, les oiseaux nicheurs

et la flore, il est envisageable de mettre en évidence les effets positifs ou négatifs des opérations menées. L'acquisition de telles données, complètes et précises, sur la restauration des communautés après éradication, devrait permettre d'améliorer les connaissances relatives à la restauration des écosystèmes insulaires méditerranéens: un enjeu de taille pour ces écosystèmes! Les îles jouent en effet le rôle de refuge pour des espèces souvent menacées voire éteintes sur le continent. ●

Élise Krebs

Institut méditerranéen de biodiversité et d'écologie marine et continentale
elise.krebs@imbe.fr

Annie Aboucaya

Parc national de Port-Cros

Jeunes individus de lys des sables poussant au niveau d'une station où les griffes de sorcière ont été arrachées.



Elise Krebs / PNPC

Protocole de suivi pour la flore

Le suivi de la flore développe une stratégie de placettes emboîtées à l'intérieur desquelles un relevé floristique est réalisé tous les ans.

- Des placettes circulaires de 100 m² sont réparties dans les différentes formations végétales de l'île. La taille de ces placettes est standardisée et utilisée sur plusieurs îles méditerranéennes. Les données pourront donc être comparées à l'échelle du bassin méditerranéen.

À noter : les milieux non colonisés par la griffe de sorcière ne sont pas soumis au même changement drastique des conditions environnementales (élimination de la couverture végétale, exposition directe du sol à la lumière, aux embruns et à l'érosion...). À cet endroit, un suivi très précis n'est donc pas nécessaire et seules les placettes de 100 m² sont mises en place.

- Des placettes de 16 m² sont installées au niveau des stations de griffes de sorcière arrachées. Elles permettent d'évaluer plus finement l'évolution de la végétation suite à l'arrachage.

- Des placettes de 1 m² quadrillées tous les 20 cm sont installées à chaque angle des placettes de 16 m². Elles permettent de relever, les espèces présentes mais également leur occurrence.

Une telle stratégie d'échantillonnage permet de relever des informations fines sur la recolonisation des espèces végétales et de mesurer l'évolution dynamique de la végétation. En effet, les placettes de 1 m² permettent de suivre les espèces annuelles et les placettes de 16 m² sont plus adaptées au suivi des pérennes. ●

Questions à l'auteure



Élise Krebs

Institut méditerranéen de biodiversité et d'écologie marine et continentale

Comment différencier les effets de la disparition de l'une ou l'autre des invasives ?

Difficile. D'une part, les deux opérations d'éradication du rat noir et de la griffe de sorcière sont menées de concert, d'autre part les interactions entre espèces invasives et indigènes sont multiples. Des travaux de l'Institut méditerranéen de biodiversité et d'écologie sur Bagaud ont en outre démontré des interactions positives entre griffe de sorcière et rat noir. Mais quoi qu'il en soit, les espèces patrimoniales devraient bénéficier de ces opérations. Parmi les espèces végétales, la romulée de Florent était particulièrement menacée par l'expansion de la griffe de sorcière. Certaines de ses stations sont en effet situées en périphérie des taches de cette espèce invasive et peut-être au sein de celle-ci.

Comment identifier le moment où une espèce exogène devient invasive ?

Une espèce est envahissante quand elle forme des populations denses sur de grandes surfaces, menaçant les habitats et les espèces indigènes. Aussi le meilleur moment pour agir est avant que la population ne développe ce caractère envahissant. Il est donc de première importance de pouvoir reconnaître les espèces invasives et potentiellement invasives d'un territoire (www.invmed.fr). Des outils se développent au niveau régional ou plus local, par exemple des listes des espèces invasives et potentiellement invasives présentes ou pouvant arriver sur un territoire. Ce principe implique qu'une veille soit mise en place et qu'un suivi des taxons présents soit régulièrement effectué. ●

EN SAVOIR PLUS

Restauration écologique de la Réserve intégrale de l'île de Bagaud (PN de Port-Cros, Var, France) et « état zéro » des suivis scientifiques ; synthèse méthodologique.

A. Passetti, A. Aboucaya, E. Buisson, J. Gauthier, F. Médail, M. Pascal, P. Pone, E. Vidal, 2012. *Scientific Reports of Port-Cros national park*, 26 : 149-171. À télécharger sur <http://mic.fr/cg2l>

MESURES AGRI-ENVIRONNEMENTALES

L'avenir est-il dans l'obligation de résultats ?



Silvia Ala

En France, les MAE à obligation de résultats ont été expérimentées à travers l'engagement unitaire Herbe_07 (introduit en 2007). Autrement nommée Prairies fleuries, cette mesure engage l'agriculteur : sur son terrain devront être présentes quatre plantes indicatrices (figurant sur une liste locale prédéfinie).



MAE quid ?

INFO PÉDAGOGIQUE

Par la signature d'un contrat de mesures agri-environnementales, l'agriculteur s'impose des moyens à mettre en œuvre. Et si, plutôt, il s'engageait sur des résultats à atteindre ? Retour d'expérience...

Du point de vue de l'agriculture, les mesures agri-environnementales¹ (MAE, cf. encart) apparaissent comme un succès. En revanche, leur effet positif sur l'environnement et la biodiversité est matière à débat. Dans les arènes européennes et internationales, on réfléchit à mettre en place des approches axées sur le résultat plutôt que sur les obligations de moyens habituellement requises. Depuis plus d'une dizaine d'années, de telles mesures agri-environnementales innovantes sont expérimentées dans certains pays européens. Elles portent principalement sur les prairies et pâtures riches en espèces. Parmi celles-ci : la mesure Prairies fleuries, mise en œuvre dès 2000 par le Land (État) du Bade-Wurtemberg et dont s'inspire, en 2007, la mesure française basée sur l'engagement unitaire Herbe_07.

L'objectif de résultat est exprimé par la présence régulière d'au moins quatre plantes parmi une liste. Celles-ci doivent pouvoir être observées dans chacun des tiers de la parcelle contractualisée lors de sa traversée le long d'une diagonale. Il

s'agit le plus souvent de plantes à fleurs, choisies en raison de leur valeur indicative de la qualité écologique des milieux herbagers et de leur facilité de reconnaissance par des non-spécialistes : agriculteurs, qui peuvent faire leur propre diagnostic, et contrôleurs.

Prairies fleuries est une mesure généraliste au Bade-Wurtemberg, où la MAE était contractualisée sur 49 600 ha et concernait 5 650 agriculteurs en 2010.

Depuis 2000, cette mesure a également été mise en place par quatre autres États allemands (Rhénanie-Palatinat, Basse-Saxe, Brandebourg, Thuringe)².

En France, en revanche, la mesure a été ciblée prioritairement sur les sites Natura 2000.

En comparaison et selon les données du ministère de l'Agriculture, le bilan français apparaît relativement modeste avec 1 053 contrats et 19 300 ha contractualisés en 2011. Ce bilan ne saurait cependant se limiter à la quantification du nombre de contrats. En Allemagne comme en France, la dynamique de la mesure Prairies fleuries s'appuie sur un dispositif d'accompagnement original

Les mesures agri-environnementales, ou MAE sont mises en place dans le cadre de la politique agricole commune de l'Union européenne. Elles visent à encourager les agriculteurs à protéger et à valoriser l'environnement en les rémunérant pour la prestation de services environnementaux. Les agriculteurs s'engagent, pour une période minimale de cinq ans, à adopter des techniques respectueuses de l'environnement allant au-delà des obligations légales. En échange, ils perçoivent une aide financière qui compense les sur-coûts et les pertes de revenus résultant de l'adoption de ces pratiques. Ces crédits sont généralement des crédits d'entretien et non d'investissement.

Ces mesures sont financées à hauteur de 55 % par le Feader (Fonds européen agricole de développement rural). La participation de l'Europe s'est élevée pour la période 2007-2013 à près de 20 milliards d'euros, ce qui équivaut à 22 % des fonds consacrés au développement rural. Les MAE peuvent être cofinancées par des crédits d'État, d'agences ou par des collectivités.

En France, la programmation 2007-2013 classe les MAE selon neuf dispositifs parmi lesquels figurent les MAE territorialisées (MAET). Ces dernières ne concernent que certains territoires (d'où le terme territorialisées). À ce jour, l'État cible quasi exclusivement les sites Natura 2000 et les secteurs liés à l'application de la directive cadre sur l'Eau. ●

1. Les MAE intéressent environ 35 % de la superficie agricole en France et 25 % de celle de l'Union européenne.

2. À noter : une forme similaire de la MAE a aussi été développée en Suisse dans l'ensemble des cantons.

qui en élargit significativement la portée: un concours d'excellence professionnelle récompense les agriculteurs dont les prairies présentent le meilleur équilibre agri-écologique.

Adhésion et réticences. Les retours d'expérience, de part et d'autre du Rhin, mettent en évidence une large adhésion des agriculteurs à la démarche Prairies fleuries. Ils apprécient le renversement des rôles par rapport à l'approche prescriptive des MAE standard. La MAE de résultat (MAE-R) revalorise la technicité et le savoir-faire de l'agriculteur en lui

d'exigence écologique de la MAE jugé insuffisant, notamment les listes conçues pour un ensemble d'habitats ou comportant des plantes qualifiées de communes comme le trèfle rouge ou certaines légumineuses.

Plus encore, la MAE-R entraînerait une dégradation des milieux rares ou remarquables car l'abandon des obligations de moyens inciterait les agriculteurs à « intensifier aussi longtemps qu'ils ne passent pas en dessous du seuil des quatre fleurs ». En revanche, le fait que la biodiversité des prairies puisse

- Tout d'abord parce que les agriculteurs savent, par expérience et par leur connaissance des spécificités locales, comment leurs prairies doivent être conduites pour maintenir une diversité d'espèces. S'agissant d'une mesure basée sur le volontariat, seuls les agriculteurs souhaitant maintenir les prairies semi-naturelles souscrivent à la MAE-R. Ils doivent y être largement encouragés, notamment par une rémunération adéquate.

- Les contrôles ensuite: il est démontré qu'il est plus facile et moins coûteux de contrôler un résultat que les obligations de moyens classiques, comme le respect de la date de fauche ou du nombre de coupes.
- Enfin et surtout, l'intérêt de cette approche positive pour une prise de conscience des agriculteurs de leur action sur la biodiversité qui justifie les paiements qu'ils reçoivent aux yeux de la société: la rémunération étant associée à un résultat, les agriculteurs comprennent pourquoi ils sont payés et ceci est primordial. Ils « remettent le nez » dans leurs prairies pour observer la diversité des espèces et suivre leur développement.

Partout ? Aussi importantes soient-elles pour le maintien des prairies riches en espèces, les MAE-R ne sont cependant pas applicables dans tous les domaines. C'est pourquoi les deux types de MAE sont nécessaires dans le programme agri-environnemental. Une des conditions de réussite des MAE-R est qu'elles soient, à l'avenir, éligibles dans tous les territoires. Une autre condition réside dans l'accompagnement des MAE-R par des actions qui modifient les normes professionnelles du « bon » agriculteur (et du « bon » naturaliste) en investissant le champ technique (conseil, formation). Néanmoins, tant que le budget de la Pac continuera à être majoritairement consacré au premier pilier, même verdi, les MAE ne suffiront pas à inverser la tendance. ●

Christine de Sainte Marie

Ingénieure de recherche Inra
christine.desaintemarie@
agroparistech.fr

Rainer Oppermann Directeur
Institut pour l'agroécologie et de
biodiversité (Ifab) - Allemagne
oppermann@ifab-mannheim.de

La parole à



Isabelle Civette

Parc naturel régional du Morvan. Animatrice de MAE.

« Les deux mesures se complètent »

L'élaboration de MAET classique nous conduit à mener des négociations délicates avec les organisations agricoles (sur les dates de fauche, les quantités d'intrants...) car nous disposons de peu de données scientifiques faisant le lien entre les pratiques agricoles et leurs effets sur la biodiversité. Concernant les MAET-R (à obligation de résultat), la discussion s'engage directement entre l'animateur et l'agriculteur. L'établissement de la liste des plantes indicatrices associe des botanistes/phytosociologues. L'obligation de résultats engage plus fortement les agriculteurs en faveur de la biodiversité car ils se disent « si je détériore la qualité de mes prairies entre deux périodes d'engagements MAE, mes parcelles ne seront plus éligibles ». Les deux types de mesures se complètent. À ce jour, les MAET-R ne sont utilisables que pour des prairies d'une certaine richesse floristique, dans un objectif de maintien (et non de restauration) de la biodiversité. ●

redonnant la responsabilité de ses choix et la possibilité d'ajuster ses pratiques à la variabilité des prairies et des années.

Plus encore que la MAE, le concours a contribué à la réhabilitation de prairies non-semées, que le discours technique dominant présente pourtant comme des surfaces peu productives. Valorisée comme résultat d'une gestion performante, la biodiversité devient une composante à part entière du système de production agricole et même un motif de fierté professionnelle. Paradoxalement, les résistances les plus fortes par rapport à l'approche basée sur un résultat environnemental sont venues de professionnels de la conservation, habitués à travailler sur des unités de nature (espèce ou habitat) et à penser de façon statique.

Le débat autour de l'obligation de résultat se focalise sur le niveau

être dégradée par un régime de gestion statique, comme la fauche à date fixe, n'est pas mentionné.

Le recul apporté par l'expérience allemande, soumise aux mêmes critiques, suggère que celles-ci sont davantage l'expression d'une réticence à faire confiance aux agriculteurs que de faits établis.

Enjeux. En tout état de cause, il est parfois plus simple ou préférable de mettre en place des MAE classiques. C'est le cas par exemple lorsque dans un milieu ou espace, la biodiversité est élevée et doit être préservée. En revanche, si l'on veut maintenir la majorité des prairies riches en espèces, dont beaucoup n'ont pas le statut de zones Natura 2000 ou de milieux selon la directive Habitats, les MAE-R devraient représenter une composante majeure du programme agri-environnemental:

EN SAVOIR PLUS : *Espaces naturels* n°20. www.espaces-naturels.info/node/569

CETTE CARTE, À CHAQUE PARUTION, EST NOTRE, VOTRE, INDICATEUR GÉOGRAPHIQUE : L'OBJECTIF DE LA RÉDACTION EST DE TRAITER DES SUJETS QUI CONCERNENT TOUS LES TERRITOIRES. À VOUS DE LES PROPOSER.

Nous en avons parlé dans ce numéro



CÔTES-D'ARMOR

L'Europe pour protéger mon territoire
• Page 22

PAS-DE-CALAIS

Une mare plutôt qu'une citerne incendie • Page 43

DE FONTAINEBLEAU À VALPARAISO

Deux réserves de biosphère coopèrent
• Page 14

NIÈVRE

L'Europe pour protéger mon territoire
• Page 28

NIÈVRE

MAE. L'avenir est-il dans l'obligation de résultats ?
• Page 50

RHÔNE

L'Europe pour protéger mon territoire
• Page 31

ARDÈCHE

Délinquance environnementale. Punir ou éduquer ?
• Page 40

HAUTE-CORSE

L'Europe pour protéger mon territoire
• Page 23

BOUCHES-DU-RHÔNE

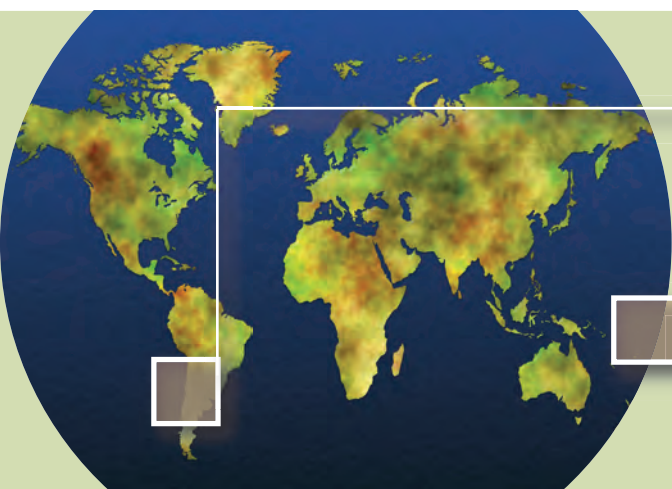
Rave party. Le gestionnaire en première ligne • Page 44

HÉRAULT

L'Europe pour protéger mon territoire • Page 30

VAR

Entre science et gestion : définir l'état zéro des suivis • Page 47



CHILI DE VALPARAISON À FONTAINEBLEAU

Deux réserves de biosphère coopèrent
• Page 14

TUVALU

La première nation menacée de disparition fait l'inventaire de sa biodiversité marine
• Page 18



Une nouvelle

image pour l'Aten

LE LOGO



LES COULEURS



LES DOCUMENTS



Depuis 2012, l'Aten a lancé une réflexion, en collaboration avec l'agence de communication Patte Blanche, afin d'identifier la nouvelle image de l'Aten.

L'Atelier Technique des Espaces Naturels devient ainsi « **Acteurs Territoires Espaces Naturels** », Pôle de ressources et compétences pour la nature. L'ensemble des salariés, des administrateurs et membres du comité d'orientation et, plus largement, des professionnels bénéficiaires des services du GIP, a pu s'exprimer lors des moments clés grâce à deux sondages en ligne : le premier pour déterminer le nom et le second pour choisir le logo. L'assemblée générale a entériné le choix de ce nouveau logo.

Le guide d'utilisation de la charte est disponible en téléchargement sur le site de l'Aten :

<http://www.espaces-naturels.fr/A-propos-de-l-Aten>

